

Projet de construction du parc éolien
Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-
Wolastokuk 2 par Énergie éolienne
PPAW 2 inc.

6211-24-101

Séance de l'après-midi du 12 août 2026

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, président**
 Mme CHANTALE BOURBEAU, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU PARC ÉOLIEN
POHÉNÉGAMOOK–PICARD–SAINT-ANTONIN–WOLASTOKUK 2**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 12 août 2026 à 13 h 30
Salon Blondeau-Levesque de l'Hôtel Levesque
171, rue Fraser, Rivière-du-Loup
et via Webdiffusion

Laëtitia Desmars, sténographe officielle
RIOPEL GAGNON LAROSE

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 12 AOÛT 2026

MOT DU PRÉSIDENT	1
------------------------	---

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Mme MARTINA BASTIAN (DM54 et DM54.1)	3
--	---

GESTION WAPTOQ INC. (Présentation verbale)

M. Jonathan Simard et Mme Pier-Ann Tremblay	12
---	----

LES AMIS DE L'ENVIRONNEMENT DE BRANDON (DM56)

Mme Odette Sarrazin	21
---------------------------	----

PREMIÈRE NATION WOLASTOQIYIK WAHSIPEKUK (DM61)

M. Samuel Leclerc et Mme Jolyane Saule.....	31
---	----

M. ÉTIENNE GENDRON (DM50).....	35
--------------------------------	----

PAUSE

REPRISE

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU FLEUVE SAINT-JEAN (DM52 et DM52.1)

M. Alexandre Michel	45
---------------------------	----

Mme TINA DAUDELIN (DM55).....	55
-------------------------------	----

Mme ALEXANDRE RICHARD (DM64 et DM64.1)	67
--	----

GERVAIS DUBÉ INC. ET LES CARRIÈRES DUBÉ ET FILS INC. (DM9)

Mme Amélie Dubé et Mme Karelle Dubé.....	76
--	----

MOT DE LA FIN.....	80
--------------------	----

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

SÉANCE DU 12 AOÛT 2026
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Bonjour à toutes et tous. Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le projet de construction du parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2. Je salue également toutes les personnes qui nous suivent à distance. Je vous invite encore à ouvrir la section « Q & R » de la webdiffusion, c'est là que nous partagerons les informations pour la participation en ligne.

J'invite les personnes inscrites pour prendre la parole en salle cet après-midi à confirmer leur présence à Annie St-Gelais à la table d'accueil.

Pour les personnes inscrites, lors de votre intervention, 15 minutes vous seront allouées pour vous exprimer.

Nous prendrons également des interventions spontanées lors de cette séance, comme nous avons essayé de le faire aussi hier. Vous pouvez vous inscrire au registre dès maintenant à la table d'accueil ou, pour les participantes et participants à distance, en remplissant le formulaire qui se trouve dans la section « Q & R » de la webdiffusion ou en téléphonant au 1 (800) 463-4732, poste 6. À ce moment, vous aurez 5 minutes pour vous exprimer.

À la suite de vos prises de parole, nous pourrions échanger avec vous s'il y a lieu.

Nous vous offrons également la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'une participante ou d'un participant. À noter qu'une rectification doit se limiter à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou une citation erronée. Pour apporter une rectification cet après-midi, merci de vous inscrire au registre. Nous recevons également, pour ceux qui n'auront pas pu s'inscrire ou faire leurs rectifications, on va les recevoir aussi par écrit jusqu'au 19 août.

65 Afin d'assurer le bon déroulement des séances publiques, les échanges devront se faire dans le respect et la courtoisie. Ainsi, les propos diffamatoires ou injurieux, de même que les manifestations d'approbation ou de désapprobation ne seront pas tolérés.

70 Comme toutes les séances sont enregistrées et retranscrites, je demanderais aux personnes appelées à intervenir de se nommer chaque fois qu'elles prendront la parole. Ces transcriptions seront disponibles dans notre site Web d'ici 10 jours.

75 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

Mme MARTINA BASTIAN (DM54 et DM54.1)

80 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant Martina Bastian, qui intervient cet après-midi par vidéo, à se connecter et à prendre la parole.

85 **Mme MARTINA BASTIAN :**

Oui, bonjour. Vous m'entendez?

90 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour. Oui, on vous entend. Vous avez la parole.

Mme MARTINA BASTIAN :

95 Parfait. Oui, merci. Je voulais juste dire avant de commencer, j'ai contacté les gens qui travaillent pour le BAPE pour une correction que je voulais apporter à la page 9 de mon mémoire,

mais je n'ai pas eu de nouvelles, parce qu'il manque une référence puis il y avait une information qui était incomplète. Bon, c'est tout.

100 J'ai enlevé quelques fiches pour être sûre de rentrer dans le 15 minutes de temps. Alors, la présentation, veuillez aller à la page 2, s'il vous plaît. Donc, les thèmes abordés sont les facteurs problématiques de développement actuels au Québec, les données scientifiques actualisées et aussi la nécessité d'informations complètes et actuelles pour une réelle acceptabilité sociale. Veuillez aller à la page 4, s'il vous plaît.

105 La distance séparatrice entre une éolienne et la résidence la plus proche pour le PPAW était 1 800 mètres. PPAW 2, 600 mètres. La première fois que j'ai entendu que le bruit d'une éolienne de haute puissance pouvait se comparer, le 40 décibels, avec le bruit dans une bibliothèque, ça a soulevé des doutes. Selon moi, ça pouvait donner un faux sentiment de sécurité à la population et aux élus et diminuer leur vigilance.

110 Pour plus d'informations, j'ai contacté un acousticien expert en contrôle de bruit, spécialisé pour les installations industrielles de production d'électricité, notamment aussi l'éolien. Il me disait que le bruit éolien était le bruit industriel le plus difficile à contrôler dû aux caractéristiques particulières du bruit des éoliennes. C'est un bruit impulsif, variant de plusieurs décibels avec le mouvement de la pale devant le mât. Cette variation se produit dans le spectre audible et inaudible, et peut se propager loin et pénétrer à l'intérieur des maisons.

120 Monsieur Rand me disait à ce sujet :

« La distance s'est avérée la seule option fiable de contrôle du bruit des éoliennes jusqu'à présent. Dans la plupart des endroits, la distance n'est pas suffisante pour éviter des impacts. »

125 Il était investigateur dans la cause des citoyens dans la ville de Falmouth, qui s'est soldée par l'arrêt et le démantèlement des deux éoliennes à côté de la ville, même si la population était favorable au début.

130 Les dernières études de ce printemps du professeur Ken Mattsson en Suède réfèrent à des distances minimales de 5 kilomètres. Donc, c'est à considérer que maintenant, les éoliennes ont 6 à 7 mégawatts. À date, jusqu'à tout récemment, on les avait installées qu'en mer. On n'avait pas d'étude au niveau de la propagation sonore, l'augmentation des basses fréquences due à l'augmentation du diamètre du rotor, le spectre sonore qui se déplace davantage dans les basses fréquences et les infrasons. Veuillez aller à la prochaine, s'il vous plaît.

135 L'augmentation de la taille et la puissance des éoliennes de nouvelle génération n'inquiètent pas seulement la population, mais également les gens de l'INSPQ. Lors d'une entrevue journalistique, les conseillers et co-auteurs du rapport on dit :

140 « La taille joue sur le bruit. L'Institut indique d'ailleurs ne pas être en mesure de déterminer ou de proposer une distance minimale à respecter entre les résidences et une éolienne. On peut toutefois prévoir que plus une éolienne sera grosse, plus on l'entendra de loin. [...] »

145 « Plus elle est grosse, plus le 45 décibels va être atteint un peu plus loin. »

Selon Mathieu Gauthier. Je le cite :

150 « Ça peut être un enjeu si des municipalités réfléchissent par rapport à des éoliennes de 1 mégawatt d'il y a quelques années alors que maintenant, ce sont des 7 à 10 MW que les promoteurs sont en train d'imaginer. [...] On sait que les basses fréquences sont une des caractéristiques qui va occasionner plus de dérangements. En général, ça se transmet mieux, ça pénètre mieux dans les bâtiments. Alors pour une source industrielle, une source qui aurait les mêmes caractéristiques, un bruit de basse fréquence va déranger plus qu'un bruit de haute fréquence. »

160 Veuillez aller à la prochaine fiche, s'il vous plaît. Non seulement la population et l'INSPQ, par rapport à l'augmentation de la taille des éoliennes, a certaines réflexions. Également, ce fut le cas des experts et scientifiques qui se réunissent aux deux ans pour les recherches sur le bruit des éoliennes, et c'est entre autres aussi le résumé des conférences internationales sur le bruit des

éoliennes en 2025 à laquelle participent également les experts liés à l'industrie. Alors, je vous lis une partie du résumé de ces conférences internationales de 2025 :

« [...] le fait que la taille des éoliennes n'arrête pas à croître, affectant inévitablement leur impact environnemental global, a également été souligné à plusieurs reprises au cours des conférences. L'exposition aux infrasons et ses effets potentiels sur la santé des riverains restent une préoccupation permanente. Des chercheurs ont présenté de nouvelles études sur la façon dont le bruit de basse fréquence se propage, affecte les cycles de sommeil et contribue potentiellement au stress ou à d'autres problèmes de santé. L'évaluation et la mesure du bruit des éoliennes demeurent des défis scientifiques et réglementaires complexes.

Le bruit ne se résume pas à son volume : des facteurs tels que le contenu fréquentiel, la modulation, les tonalités et les conditions météorologiques influencent la manière dont il peut être mesuré et perçu. Les intervenants ont examiné diverses méthodes d'évaluation des niveaux sonores autour des parcs éoliens, notamment la surveillance en temps réel, les outils de modélisation et les nouvelles technologies de mesure. Ces évaluations sont essentielles pour fixer des limites de bruit sûres et garantir la conformité des parcs éoliens aux réglementations locales.

Plusieurs chercheurs ont notamment abordé les limites des normes de bruit actuelles, qui se concentrent souvent sur les niveaux sonores moyens pondérés A et peuvent négliger les variations à court terme ou les composantes basse fréquence (ou d'autres aspects) potentiellement plus perturbatrices pour les riverains. Ceci rejoint l'importance, mentionnée précédemment, d'évaluer correctement le bruit en fonction de son impact réel sur l'environnement et les êtres humains. [...] »

Allez maintenant à la fiche 8, s'il vous plaît. Les méthodes actuelles de modélisation ne correspondent pas à la réalité des émissions sonores des éoliennes actuellement.

« La réglementation existante spécifie des méthodes pour minimiser l'impact du bruit ambiant; cependant, elle présente de nombreux inconvénients [...] et elle permet au

bruit des parcs éoliens de potentiellement dépasser les limites autorisées pendant 50 % du temps. »

195

Les méthodes utilisées au Québec actuellement, ils mesurent un spectre de 63 hertz jusqu'à 8 000 hertz. Donc, ce qui est à l'intérieur du cercle. Il y a aussi une analyse d'une certaine quantité des basses fréquences – les basses fréquences, c'est de 20 hertz jusqu'à 200 hertz – avec une autre méthode, mais même celle-là, elle ne descend pas plus bas dans le spectre, où une grande

200

Donc, comme on peut le voir, ce qui est marron en bas à droite, ça montre juste une petite partie de la réalité des émissions totales des éoliennes. Et donc, ça ne reflète pas la réalité. En plus, c'est ce que les gens vivent à l'intérieur des maisons. Ici, les mesures sont faites à l'extérieur des

205

L'autre, la 10, s'il vous plaît. Alors, les infrasons, on n'a pas besoin de les sentir ou les percevoir. Ils peuvent être imperceptibles et ils peuvent à ce moment-là quand même avoir une action sur le corps, dépendamment leur degré d'intensité, de leur niveau ou leur temps d'exposition. En médecine, on peut s'en servir pour autant améliorer la santé, que ça peut aussi nous nuire. Les effets bénéfiques dépendent de si la fréquence appliquée extérieurement correspond à la fréquence à l'intérieur des tissus. Donc, ça peut réparer des os, ça peut réparer aussi des tissus. Avec une

210

215

Par contre, ça peut créer aussi, si l'impact est trop fort, créer un stress vibratoire sur les tissus. Dans ce temps-là, les effets sont nuisibles. Et ça peut moduler les tissus, et ça peut avoir des conséquences aussi sur l'autorégulation du corps, sur son homéostasie. Donc, ça peut amener des symptômes comme... ça peut affecter les tissus conjonctifs de l'appareil cardiovasculaire. Ça peut causer aussi d'autres symptômes : nausée, migraine et autres, des perturbations du sommeil ou aussi des problèmes au niveau hormonal. Veuillez aller à la prochaine, s'il vous plaît.

220

225 Donc les infrasons, selon les recherches du docteur Håkan Enbom, lui, il dit que la limite ne
devrait pas dépasser au niveau non pondéré 95 décibels. Donc, les symptômes sont : la pression
dans les oreilles, maux de tête, troubles du sommeil, problèmes cognitifs, dépression, anxiété,
fatigue chronique, réactions de stress. On estime qu'une personne sur trois est sensible aux
230 infrasons, en particulier dans les zones rurales calmes où le bruit ambiant est plus faible que dans
les grandes villes. Les populations vulnérables sont les enfants, particulièrement ceux de moins de
6 ans, les personnes avec des problèmes de santé chronique, les personnes âgées, les personnes
sensibles au mal des transports ou les personnes ayant un système nerveux hypersensible. Allez à
la prochaine, s'il vous plaît. L'autre, la prochaine après.

235 Donc, l'équipe des chercheurs desquels j'ai parlé tout à l'heure qui parlaient d'un minimum de
distance de 5 kilomètres, c'est l'équipe du professeur Ken Mattsson de l'Université Uppsala. Ils ont
développé un nouveau logiciel de propagation sonore, une cartographie sonore qui est validée et
précise. Et leurs évaluations ont montré que le bruit à la source est plus fort que ce qui est indiqué
par le fabricant. Puis, aussi, c'est plus fort que les évaluations des modélisations préalables à la
240 construction. Lui, il avait parlé de 60 décibels versus ce qui était prédit, 37 décibels. Allez à la
prochaine, s'il vous plaît.

 Donc, pour les éoliennes de nouvelle génération, il a fait des mesures. Évidemment, ça
dépend avec l'atmosphère, et si c'est le jour ou la nuit, souvent c'est augmenté. Dans ce cas-ci, le
245 résident, il subit par moments, momentanément, un niveau de 105 décibels, donc plus haut que
95 décibels, à partir duquel le corps et le cerveau est affecté. Veuillez aller à la prochaine.

 Donc, c'est ça, il y a des défis : la réticence de l'industrie et des autorités à intégrer les résultats
de recherche, aussi le « détournement » de la mesure en dBA et le manque de recherches sur les
250 impacts sanitaires des infrasons pulsés. Allez à la prochaine, s'il vous plaît.

 L'équipe des chercheurs rend aussi pour la population une application simplifiée disponible.
Ils peuvent évaluer eux autres mêmes le niveau sonore par rapport aux éoliennes. Allez à la
prochaine. À la 18.

255 Les responsabilités des municipalités et des élus. En 2025, les municipalités suédoises
avaient rejeté 93 % des éoliennes proposées, pour les municipalités ontariennes le taux de refus
s'élevait à 36 %.

260 Des décisions de justice marquantes en France ont amené la problématique d'une
réglementation en vigueur depuis plus de 30 ans malgré la taille nettement plus importante des
éoliennes modernes.

265 Les données scientifiques récentes ont démontré l'urgence et la nécessité d'un moratoire
immédiat en attendant un BAPE générique pour une intégration plus judicieuse de l'industrie
éolienne dans la transition énergétique du Québec. Et la dernière fiche.

LE PRÉSIDENT :

56 secondes.

Mme MARTINA BASTIAN :

275 Oui. La conclusion. Nous faisons appel à la commission du BAPE d'aviser Hydro-Québec, le
MELCCFP et la Santé publique / INSPQ de prendre impérativement connaissance des données
probantes quant aux risques pour l'environnement et la santé des citoyens vivant à proximité des
parcs éoliens et les normes et méthodes d'encadrement obsolètes en vigueur actuellement.

280 Sans une évaluation rigoureuse et scientifique des impacts cumulatifs, l'implantation des parcs
éoliens s'apparente davantage à une expérimentation à grande échelle qu'à une véritable démarche
de développement durable.

Poursuivre dans cette voie sans réserve revient à aller à l'encontre de plusieurs principes
fondamentaux du développement durable.

285 Si c'était le cas, le gouvernement ferait la preuve qu'il privilégie les intérêts des lobbies
industriels en ignorant la science au détriment de la santé et du bien-être des citoyens. Ce ne serait

pas la première fois où un gouvernement et des organismes de santé publique choisiraient d'ignorer volontairement des études témoignant d'effets néfastes pour la santé pour ne pas nuire à l'industrie. Ce fut le cas avec le glyphosate et le tabac. Nous sommes en droit de nous demander si nous ne sommes pas en train de vivre la même chose. Fini.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Bastian, pour la présentation de votre mémoire. On comprend que vous soulignez là une inadéquation ou inadaptation de l'encadrement des projets éoliens à tout ce qu'on pourrait appeler les évolutions scientifiques aujourd'hui et aussi à l'évolution technologique au niveau des éoliennes. Mais est-ce que vous avez des suggestions pour améliorer le projet que nous avons à l'étude en ce moment, le projet PPAW 2, en ce qui concerne son intégration dans le milieu, par exemple, puisque vous évoquez la question d'infrasons et autres? Est-ce que c'est quelque chose que vous avez appréhendé au niveau de ce projet et quelles seraient vos suggestions pour que, du point de vue de la recherche aujourd'hui et de son avancée, on puisse améliorer ce projet-là?

Mme MARTINA BASTIAN :

Oui. La seule façon que les MRC et les élus peuvent protéger les citoyens, c'est de faire appel à des firmes d'évaluation du climat sonore indépendantes, comme pour l'eau aussi, l'analyse des puits. Le montant est peu élevé par rapport au risque de l'engagement financier.

Donc, la seule façon que les MRC puissent protéger leurs citoyens, c'est avec une étude indépendante. Ça va être plus aisé de faire la preuve qu'il y a une nuisance. Parce qu'actuellement, la façon qu'on fait les évaluations en dBA, la pondération A, on ne pourrait pas faire la preuve des nuisances pour les citoyens, parce que... comment je peux dire? L'oreille humaine perçoit à une vitesse de 100 à 150 millisecondes et si les mesures sont prises sur une minute, ça ne paraîtrait jamais. Les gens qui se réveillent en sursaut la nuit qui ne dorment pas, ils ne pourront pas faire la preuve. Donc, si l'évaluation est faite par une firme indépendante, les investigateurs pourront facilement faire la preuve, ce qui n'est pas le cas actuellement.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends. Je vais essayer de clarifier certaines choses. Donc, il y a d'abord la façon dont la mesure se fait que vous souhaitez que ça se fasse autrement. Ça, c'est une chose. Deuxième chose, vous souhaitez que ce soient les municipalités, les MRC qui fassent une étude indépendante, c'est bien ça? Parce que vous estimez que...

Mme MARTINA BASTIAN :

Oui, pour avoir des distances séparatrices adéquates. Parce que pour l'instant, ce ne l'est pas. À 600 mètres, c'est clair que ce ne l'est pas. 600 mètres, mais tout en bas de 5 kilomètres n'est pas adéquat pour protéger la population. Donc, ça va être très difficile d'améliorer le projet si on ne fait pas un moratoire immédiatement puis on n'a pas de base scientifique pour appuyer l'installation des projets éoliens.

LE PRÉSIDENT :

O.K., entendu. Merci, Madame Bastian, pour votre participation à ce projet.

Mme MARTINA BASTIAN :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci et bon après-midi.

Mme MARTINA BASTIAN :

Merci.

M. JONATHAN SIMARD
Mme PIER-ANN TREMBLAY
GESTION WAPTOQ INC. (présentation verbale)

LE PRÉSIDENT :

Je voudrais inviter Pier-Ann Tremblay à se rapprocher de la table des intervenants. Oui. Vous êtes à deux ou à trois?

Mme PIER-ANN TREMBLAY :

On est deux.

LE PRÉSIDENT :

O.K., c'est beau. Bienvenue. Bonjour.

Mme PIER-ANN TREMBLAY :

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez la parole.

Mme PIER-ANN TREMBLAY :

Bonjour à vous. Je m'appelle Pier-Ann Tremblay, présidente de Gestion Waptoq inc. C'est avec beaucoup de sincérité et de respect que je prends la parole devant vous aujourd'hui. Je suis

membre de la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek, et c'est depuis cet enracinement, autant culturel que professionnel, que je souhaite vous partager ma perspective sur le projet PPAW 2.

385 J'ai eu la chance de contribuer au projet PPAW 1 dans un rôle administratif : coordination de
dossiers, suivi des étapes clés et communication entre les différentes parties prenantes. Ce travail
m'a offert une vue d'ensemble précieuse, une compréhension globale du projet, de ses rouages, de
ses forces et des occasions d'amélioration qu'apporte naturellement tout grand projet d'énergie
renouvelable de cette envergure. C'est cette perspective à la fois professionnelle et ancrée dans ce
390 territoire que je souhaite mettre au service de votre réflexion aujourd'hui.

Permettez-moi de commencer par tout ce qui fonde le reste : mon rapport au territoire. Pour
moi, le Wolastokuk n'est pas un concept abstrait. Ce n'est pas une désignation géographique parmi
d'autres, c'est un territoire vivant, c'est une mémoire, une identité et un ancrage profond qui orientent
395 la façon dont je regarde ce projet.

Le projet PPAW 2 se déploie sur le Wolastokuk, territoire ancestral non cédé de la
Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek. Ce fait n'est pas un obstacle au développement, il en est
la condition. Il nous rappelle que tout projet qui s'inscrit dans ce territoire porte une dimension
400 relationnelle, une dimension de partenariat, que je crois essentiel d'honorer.

Mon soutien au projet PPAW 2 vient de là aussi, d'une conviction profonde que la transition
énergétique, lorsqu'elle est menée dans le respect de tous les partenaires, communautés locales,
Premières Nations, promoteurs, gouvernements peut être une belle réussite collective, économique
405 et environnementale.

Dans mon rôle de coordination et de suivi administratif sur PPAW 1, j'ai eu l'accès à une vision
d'ensemble que peu de personnes ont la chance de posséder. Je n'ai pas suivi le projet depuis un
seul angle. J'ai vu circuler les informations, les décisions, les ajustements, les échanges entre
410 équipes, entre représentants et entre communautés. Et ce que j'ai vu avant tout, c'est que les projets
d'énergie renouvelable de cette envergure ont un réel potentiel pour les régions, un potentiel qui se
concrétise.

415 Dans les dossiers que j'ai coordonnés, j'ai observé des emplois locaux réels, des contrats
accordés à des entreprises de la région, des retombées économiques documentées qui bénéficient
directement aux communautés environnantes. J'ai vu des équipes œuvrer avec sérieux, avec
professionnalisme, avec une réelle volonté de bien faire. J'ai aussi observé que c'est important de le
nommer avec bienveillance que les grands projets comportent toujours des occasions d'apprendre
et de s'améliorer. Ce n'est pas une critique, c'est simplement la nature des projets complexes qui
420 impliquent de nombreux acteurs, de nombreux calendriers, de nombreuses réalités à concilier.

Ce que j'ai noté. Dans les échanges que j'ai suivis, c'est que les flux d'informations entre les
différentes parties prenantes gagnent à être plus continus, plus réguliers et non concentrés
uniquement aux étapes formelles d'évaluation. Quand la communication est vivante tout au long du
425 projet, pendant les études, pendant la construction, pendant l'exploitation, elle permet d'anticiper les
préoccupations et de désamorcer les tensions avant qu'elles ne s'installent et de consolider la
confiance qui est le socle de tout partenariat durable.

J'ai également noté que les canaux de communication avec les communautés locales,
430 résidentes, riveraines, autochtones peuvent être enrichis pour être plus accessibles, plus fréquents
et véritablement bidirectionnels. Pas seulement une transmission d'informations vers les
communautés, mais une invitation sincère à la co-construction du dialogue. PPAW 2 est une
occasion magnifique de bâtir sur des apprentissages, d'aller encore plus loin dans la qualité du
partenariat. Et c'est avec cet espoir que je vous parle aujourd'hui.

435 J'appuie le développement des énergies renouvelables. J'y crois comme vecteur de prospérité
régionale et comme réponse concrète aux défis environnementaux de notre époque. Et j'y crois
encore plus lorsque ce développement est ancré dans les réalités des communautés qui en sont les
premières voisines. La transition énergétique représente une occasion historique de s'assurer que
440 la valeur créée bénéficie à ceux qui vivent avec le projet, qui partagent avec lui leur quotidien.

Voici donc ce que je souhaite pour PPAW 2, et je le formule comme un souhait sincère et non
pas comme une exigence. Je souhaite que les contrats liés au projet privilégient autant que possible
les entreprises locales et régionales, les entrepreneurs du Bas-Saint-Laurent, les fournisseurs de la

445 région, les professionnels de proximité qui connaissent le territoire et qui en ont tout intérêt à ce que le projet soit une réussite partagée.

Je souhaite que l'embauche valorise en priorité les résidents du Bas-Saint-Laurent et les Premières Nations, notamment les membres de la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk, pour
450 qui ce projet se déploie sur un territoire d'appartenance profonde.

Et je souhaite que le modèle de retombées économiques soit transparent et vérifiable, que les communautés autres puissent savoir avec clarté et régularité de quelle façon elles bénéficient du projet, non pas parce que la confiance est absente, mais parce que la transparence est ce qui la
455 nourrit et la pérennise. Un plan de retombées économiques locales rigoureux et accessible à tous serait à mon sens une contribution précieuse pour que le promoteur pourrait offrir à toutes les communautés partenaires.

Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, les membres de la commission, je veux
460 terminer par là où tout a commencé : par une conviction. Je suis favorable au projet de PPAW 2. Je suis favorable à la transition énergétique. Je suis favorable à un développement qui respecte les gens, le territoire et les générations qui viendront après nous. Merci.

LE PRÉSIDENT :

465 Merci pour votre opinion.

LA COMMISSAIRE :

470 Merci beaucoup, Madame Tremblay. Quand vous dites, les communications bidirectionnelles et tout ça, entre les promoteurs, j'imagine, et les communautés, est-ce que vous avez, vous, ou vous êtes consciente, le comité de liaison, est-ce que c'est un canal de communication suffisant ou...

Mme PIER-ANN TREMBLAY :

475 Oui.

LA COMMISSAIRE :

... qu'est-ce que vous suggérez d'améliorer? Juste pour être clair.

480

Mme PIER-ANN TREMBLAY :

Non, pas du tout. C'est suffisant. C'est suffisant, oui.

485

LA COMMISSAIRE :

Parce qu'il y avait un côté bidirectionnel.

Mme PIER-ANN TREMBLAY :

490

Oui, effectivement, je suis d'accord avec vous. Mais non, ce n'était pas dans ce sens-là, non. La communication est satisfaisante.

LA COMMISSAIRE :

495

Ça vous satisfait jusqu'à date?

Mme PIER-ANN TREMBLAY :

500

Oui. C'est parfait.

LA COMMISSAIRE :

505

Bon, tant mieux. Et pour ce qui est des activités traditionnelles de votre Première Nation, la chasse, la pêche, les cueillettes – vous êtes plus au courant que moi – est-ce qu'il y a eu des impacts dans le cadre du projet PPAW 1? Dans le cadre de la construction, évidemment.

Mme PIER-ANN TREMBLAY :

510

Ça, c'est sûr que c'est moins mon dossier, par exemple.

LA COMMISSAIRE :

515

O.K.

Mme PIER-ANN TREMBLAY :

520

Ça, je laisserais la Première Nation vous répondre.

LA COMMISSAIRE :

Vous n'êtes pas préoccupée, vous n'avez pas été consciente de préoccupations reliées à ça?

525

Mme PIER-ANN TREMBLAY :

Bien, plus ou moins, là. C'est plus ou moins mon secteur.

LA COMMISSAIRE :

530

D'accord. Merci. Merci, Madame.

Mme PIER-ANN TREMBLAY :

535

Je vais céder la parole à mon associé, Jonathan Simard.

LA COMMISSAIRE :

540

Oui, oui, oui, désolée.

M. JONATHAN SIMARD :

Oui, bonjour. Je m'appelle Jonathan Simard. Je suis le directeur des opérations chez Gestion Waptoq.

Nous avons participé au projet de PPAW 1 dans le cadre des travaux de déboisement. Nous avons réalisé les travaux en consortium avec le Groupement forestier du Témiscouata, un acteur local. Ce consortium était une véritable collaboration opérationnelle. Nos deux organisations étaient sur le terrain avec leurs équipes et leurs équipements dans le but de réaliser des travaux de façon la plus efficace possible.

Notre objectif dès le départ était de valoriser au maximum la ressource forestière. Nous avons donc récupéré le bois commercial et, avec nos partenaires, nous avons aussi réussi à valoriser la biomasse forestière. Selon nos expériences, cette façon de faire montre qu'il est possible d'aller plus loin dans la mise en valeur de la ressource lorsque tous les intervenants travaillent ensemble.

Par la suite, notre entreprise a poursuivi son implication sur le projet en participant au déneigement, au transport ainsi qu'à des travaux civils. Cette continuité nous a permis de collaborer avec le promoteur et l'entrepreneur général pendant plusieurs étapes du chantier. De notre point de vue, cette collaboration a toujours été constructive avec des échanges ouverts et une recherche commune de solutions lorsque des défis se présentaient. Cette façon de travailler a grandement contribué au bon déroulement des opérations.

Le projet a également eu des retombées positives pour notre entreprise, pour nos employés et pour plusieurs entreprises qui ont participé à sa réalisation. Il a permis de faire travailler des gens, de mobiliser des compétences spécialisées et de démontrer un savoir-faire sur un projet d'envergure.

Je tiens à préciser que je suis ici pour partager une expérience terrain, pas pour aborder les aspects environnementaux ou réglementaires.

Ce que notre expérience sur PPAW 1 nous a montré, c'est lorsqu'il y a une bonne collaboration entre les différents intervenants, il est possible d'obtenir de bons résultats sur le plan opérationnel et

sur la valorisation de la ressource. Je souhaite que l'expérience se répète sur le projet de PPAW 2 et j'espère que cette expérience concrète pourra alimenter votre réflexion. Merci de votre attention.

575

LE PRÉSIDENT :

Merci pour le complément apporté. Est-ce que tu aurais des questions?

580

LA COMMISSAIRE :

Non. Merci d'avoir partagé votre expérience.

585

LE PRÉSIDENT :

C'est intéressant. Vous avez énuméré un certain nombre de choses. Par exemple, vous avez mis l'accent sur l'entrepreneuriat et puis la main-d'œuvre locale, notamment en provenance de la Première Nation. Vous avez parlé aussi de transparence et de reddition de comptes par rapport au fonctionnement du projet. Bon, vous estimez qu'à ce stade, le tout semble satisfaisant pour vous.

590

Mme PIER-ANN TREMBLAY :

Oui.

595

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que vous considérez que le comité de liaison demeure un cadre idéal pour pouvoir obtenir une reddition des comptes, comme vous le souhaitez, ou bien cela pourrait se faire dans le cadre d'un autre organe qui va être plus adapté ou, tel que vous le connaissez maintenant, le comité de liaison est suffisant pour...

600

Mme PIER-ANN TREMBLAY :

Moi, de mon côté, c'est suffisant. Je n'ai rien à proposer ni...

605 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

610 **Mme PIER-ANN TREMBLAY :**

De mon côté, ça va.

LE PRÉSIDENT :

615 Vous avez dit aussi que le projet pourrait être des occasions d'apprentissage – si j'ai bien noté – et d'amélioration.

Mme PIER-ANN TREMBLAY :

620 Bien, en fait, c'était plus de mon côté.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

625

Mme PIER-ANN TREMBLAY :

Dans le sens que nous, on en apprend puis, dans le fond, on s'ajuste, puis c'est plus de l'amélioration de notre côté. Ce n'est pas au niveau relations, là.

630

LE PRÉSIDENT :

De ce qu'on sait maintenant de ce projet-là, il y aurait encore des façons de l'améliorer sur certains aspects. Ce n'est pas ce que vous voulez dire?

635

Mme PIER-ANN TREMBLAY :

Non, non, c'était de mon côté. C'était de mon côté dans l'amélioration de notre manière de travailler. C'est ça, c'était plus en termes d'expérience.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. C'est très clair.

Mme PIER-ANN TREMBLAY :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Merci à vous pour votre participation et on vous souhaite bon après-midi.

Mme ODETTE SARRAZIN

LES AMIS DE L'ENVIRONNEMENT DE BRANDON (DM56)

LE PRÉSIDENT :

À présent, j'appelle Odette Sarrazin à se rapprocher de la table des intervenants. Bonjour. Bienvenue.

Mme ODETTE SARRAZIN :

Bonjour, Madame la Commissaire. Bonjour, Monsieur le Président. Odette Sarrazin, présidente des Amis de l'environnement de Brandon. Donc, nous remercions le BAPE de nous donner la possibilité de documenter certains enjeux et d'exprimer nos préoccupations afin de

comprendre puis de mieux agir. Je suis Odette Sarrazin, présidente des Amis de l'environnement de Brandon.

Les Amis de l'environnement de Brandon est un organisme à but non lucratif créé en 1994 qui se préoccupe de la santé du milieu naturel. Il a pour objectif de promouvoir la conservation des ressources et la protection de l'environnement en misant sur la concertation et la coopération de l'ensemble des intervenants.

Quel est notre intérêt à participer à cette commission? Nous habitons à 400 kilomètres d'ici, dans Lanaudière. Le présent mémoire présente donc de nombreuses inquiétudes des Amis de l'environnement en lien avec la biodiversité puis les changements climatiques, ainsi que des raisons motivant Hydro-Québec au déploiement du *Plan d'action 2035*. Des enjeux qui n'ont pas de frontières.

Tout d'abord, je vais vous raconter une histoire, la métaphore du flocon de neige. C'est ce qui a motivé le titre de notre mémoire *Un flocon dans le vent. Nous sommes les flocons!* Bon, je dois vous dire que j'ai surpris cette conversation.

Un jour, après une tempête de neige, une mésange et une tourterelle font un brin de jasette.

Mésange interpelle tourterelle : « *Combien pèse un flocon de neige?* »

Tourterelle de répondre : « *Rien, rien, moins que rien.* »

Mésange poursuit : « *Pendant la tempête, j'étais sur une branche et j'ai compté les flocons de neige qui s'accumulaient. J'en avais compté 5 000 lorsqu'un flocon se déposa. Même si ça ne pèse pas, même si c'est rien, moins que rien, comme tu le dis, eh bien, figure-toi que la branche a cassé.* »

La tourterelle se mit à réfléchir.

700 Peut-être ne manque-t-il finalement que le geste d'une personne pour que le monde bascule, pour que bien des choses changent et pour que les gens vivent mieux.

 Bon, nous pouvons interpréter cette métaphore de deux manières. L'une étant le dernier flocon posé où une espèce disparaîtra.

705

 « *Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson capturé. Alors le visage pâle s'apercevra que l'argent ne se mange pas.* »

 Citation de Tatanka Iyotake, Sitting Bull.

710

 L'autre étant : la somme des flocons représente le poids réel que nous avons chacun et chacune à notre niveau pour faire bouger les choses et nous sommes les flocons.

715 Donc, voici. Une de nos préoccupations est la santé du milieu naturel. Dans le tableau 5, dans l'étude d'impact sur l'environnement de Pesca, nous avons constaté les nombreuses espèces à statut précaire : les oiseaux, mammifères, poissons, amphibiens, reptiles. Les perturbations du milieu naturel ne peuvent qu'avoir des effets néfastes pour la survie de ces espèces et la biodiversité.

720 Ce qui nous a aussi surpris, ce sont les termes employés de l'étude d'impact pour qualifier les impacts. Nous nous expliquons très mal comment on arrive à déterminer que l'impact prévu pendant la réalisation des travaux et pendant l'exploitation même du parc éolien sera peu important, non significatif, faible ou encore d'intensité moyenne à variable.

725 Quelques mesures d'atténuation courante : une offre d'habitats de remplacement, des efforts d'évitement des milieux humides et hydriques, un déboisement qui favorisera le rajeunissement de la forêt, l'utilisation des chemins existants. Mais je pense ici que l'étude a oublié : l'agrandissement des chemins.

730 Surtout que nous savons que la perte de la biodiversité peut notamment compromettre la santé de notre planète et la sécurité alimentaire des populations. La situation est donc préoccupante tant à l'échelle mondiale que locale, comme le souligne Québec Biodiversité.

Quant à la nationalisation de l'électricité au Québec, nous avons tenté de comprendre comment Hydro-Québec a pris un virage commercial. Jean-Marc Pelletier – était président du Syndicat professionnel des scientifiques de l'Institut de recherche en électricité du Québec – nous rappelle quelques faits historiques dans *La nationalisation de l'électricité au Québec : repères historiques*, qu'il a écrit en 2004.

En 1963, la nationalisation de l'électricité. En 1980, alors que la mission de la société d'État avait pour but de fournir une électricité à moindre coût aux Québécois par la nationalisation de celle-ci, Hydro-Québec prend un virage commercial. Hydro-Québec doit générer des profits qui seront versés au gouvernement, alors qu'Hydro-Québec ne devait qu'assurer une saine administration financière visant à dégager des surplus pour couvrir ses obligations financières et maintenir des ratios financiers adéquats.

En 1996, c'est la création de la Régie de l'énergie afin de confier la supervision des activités et des tarifs aux soins d'un tribunal d'experts qui devient le chien de garde entre l'État et Hydro-Québec.

En 2000, l'adoption de la *Loi 116*, qui modifie la *Loi sur la Régie de l'énergie* et autres dispositions législatives, où plusieurs éléments apparaissent dans cette réforme, dont la contrainte de garantir la disponibilité de son réseau de transport à tout producteur privé d'électricité.

2023, le *Plan d'action 2035* d'Hydro-Québec, annoncé avant l'adoption du *Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques* qu'on appelle le *PGIRE*. Ce *Plan d'action 2035* est de doubler la production et installer des autoroutes électriques, soit 5 000 kilomètres de nouvelles lignes.

En 2026, quels sont nos besoins en électricité? Bruno Detuncq, ingénieur à la retraite, a élaboré divers scénarios, dont celui du *Plan d'action 2035* d'Hydro-Québec. Si nous augmentions notre consommation de 137 térawattheures, c'est la quantité que nous consommons en 2023. Donc, nous devrions installer 7 433 éoliennes, ou l'équivalent de 16 complexes hydroélectriques à La Romaine.

Donc, voilà à l'aspect commercial d'Hydro-Québec avec les appels d'ordre d'Hydro-Québec Distribution et les *Ententes sur les répercussions et les avantages* – ou « ERA », mais je vais continuer de dire « les *Ententes sur les répercussions et les avantages* ». Donc, les *Ententes sur les répercussions et les avantages* ont été mises en place dans le cadre de l'exploitation des ressources naturelles et elles servent maintenant de cadre juridique pour l'implantation des parcs éoliens.

Marie-Claude Prémont, dans *La justice négociée de l'énergie éolienne au Québec* en 2009, en fait l'analyse. Marie-Claude Prémont est un professeur à l'École nationale d'administration publique. Quelles répercussions ont ces ententes sur Hydro-Québec, sur les municipalités, sur le promoteur et sur les communautés? Pour Hydro-Québec, nous savons qu'en 2000, avec la *Loi 116*, Hydro-Québec est segmentée en trois identités distinctes : Production, Transport et Distribution. « *Hydro-Québec Distribution a mis au point des grilles d'analyse selon des décrets et des règlements gouvernementaux adaptés à chaque appel d'offres.* »

Hydro-Québec est davantage devenue soumise à l'ingérence politique. Hydro-Québec signe des contrats qui l'obligent à acheter la production éolienne pendant la durée du contrat. Le promoteur, lui, conclut des ententes confidentielles avec les municipalités ou les propriétaires. Bien que certaines données soient connues – comme dans l'étude d'impact sur l'environnement – bien, nous connaissons peu l'engagement du promoteur. La clause de contribution volontaire serait préoccupante en raison de la substitution de taxes qui sert à atténuer les impacts négatifs. La défiscalisation est totale pour les éoliennes.

Nous posons la question : quelle est la valeur d'une éolienne puis quel serait le montant de taxes prélevé par une municipalité? Pour la municipalité, elle se lie par contrat aujourd'hui pour 25 ans. Elle accepte des sommes versées en compensation de la défiscalisation, elle doit appuyer le promoteur, puis elle perd des leviers décisionnels sur son territoire.

Puis pour la communauté, le rapport de force de la communauté est inégal par rapport aux parties prenantes, Hydro-Québec, promoteurs et les élus municipaux. Les ententes sont déjà signées quand les citoyens ou les citoyennes apprennent que le projet doit avoir lieu. Les citoyens et citoyennes sont exclus de ces ententes. Les *Ententes sur les répercussions et les avantages* est

un obstacle au jeu de la transparence et de la participation citoyenne sur les territoires touchés, selon madame Prémont.

Nous soulevons une question : les investissements de la municipalité puis de la MRC dans ce partenariat public-privé sont-ils bénéfiques pour la communauté et pour le Québec?

Une autre question : Hydro-Québec Distribution s'approvisionne auprès de la filière éolienne à un coût supérieur du bloc patrimonial, donc, la facture sera-t-elle refilée aux Québécois et aux Québécoises?

L'autorisation du projet PPAW 2 maintenant, bien, c'est non. Nous demandons une pause, c'est-à-dire un moratoire et un BAPE générique sur la filière éolienne.

Après la mise en service du premier parc éolien en deux mille (2000), il serait temps qu'il y ait un débat public national et que nous décidions ensemble de l'avenir énergétique du Québec.

Quelles seraient les améliorations souhaitées? Que le projet PPAW 2 devrait être soumis à des études indépendantes. Qu'Hydro-Québec devrait justifier les besoins réels du Québec en énergie. Que toutes les parties prenantes devraient prendre en compte la décarbonation puis les limites planétaires. Nous avons déjà dépassé sept limites sur neuf. Il faudrait effectuer le bilan des effets cumulatifs de ce déploiement, éoliennes, autoroutes électriques, postes et autres infrastructures qu'on ne connaît peut-être pas encore.

LE PRÉSIDENT :

5 minutes encore.

Mme ODETTE SARRAZIN :

Il reste 5 minutes?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Mme ODETTE SARRAZIN :

J'en ai pour 2 minutes. En mai 2026, selon Hydro-Québec, 45 parcs éoliens étaient en activité, soit environ 2 200 éoliennes. Nous savons également que le scénario de développement du *Plan d'action 2035* prévoit plus de 7 000 éoliennes. Donc, dans un contexte de crise climatique et de biodiversité, un bilan serait nécessaire afin d'user du principe de prévention et de précaution pour les développements nécessaires aux besoins collectifs.

Donc, « nous sommes les flocons en action dans le vent » pour insuffler une réflexion commune sur le développement énergétique du Québec. La santé de notre planète est notre seule véritable richesse. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Sarrazin, pour votre mémoire et pour l'intérêt que vous portez au projet, même si vous avez indiqué que vous venez de loin.

Mme ODETTE SARRAZIN :

Un peu.

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous avez dit beaucoup de choses, mais il y en a deux qui ont retenu mon attention. Je voudrais essayer de clarifier avec vous pour m'assurer que j'ai bien compris. Vous avez dit qu'il faudrait mettre sur pause les projets éoliens. Or, on sait quand même qu'on a une demande croissante en matière d'énergie. Est-ce que vous auriez une suggestion pour pouvoir répondre à cette demande?

Mme ODETTE SARRAZIN :

Bien, la demande croissante, il faut savoir c'est quoi la demande croissante. Présentement, on n'a aucune... Hydro-Québec ne nous donne rien pour connaître nos besoins actuels. Bien, on le sait, parce qu'on avait 137 térawattheures en 2023 de nos besoins énergétiques. Qu'est-ce qui justifierait qu'on ait encore besoin de 150... bien, quelqu'un a mentionné précédemment, madame Brochu, c'était 100 térawattheures, là, monsieur Sabia c'était rendu à 200, mais qu'est-ce qui justifie ça? Puis il n'y a pas de plan de gestion. Le *Plan de gestion intégrée*... le *PGIRE*, qu'on a appelé, tous ces projets-là ont été mis en place avant même qu'on ait un plan. C'est pour ça qu'on demande une pause, parce qu'il faut évaluer vraiment nos besoins énergétiques au Québec, puis pour qui on le fait et pourquoi. C'est notre question.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. C'est clair. Alors, vous avez dit aussi que le projet PPAW 2 pourrait être amélioré avec, vous avez dit, des analyses véritablement indépendantes. À quelle analyse faites-vous référence? À quoi pensez-vous comme analyses?

Mme ODETTE SARRAZIN :

On pense aux analyses... bien, les analyses d'impact, entre autres, sur l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

Mais ça, là c'est fait, là. On est dans le processus.

Mme ODETTE SARRAZIN :

Oui, bien là, c'est fait. Mais c'est par... C'est que le promoteur paie... Parce que, en tout cas, par les expériences passées, on le sait que c'est toujours la meilleure expertise de l'entreprise. C'est ce qu'on s'est fait dire de nombreuses fois. Mais c'est l'entreprise qui paie son...

890 **LE PRÉSIDENT :**

Son consultant.

895 **Mme ODETTE SARRAZIN :**

... son consultant. Et le consultant qui travaille pour une entreprise, bien, on serait étonné qu'il n'aille pas dans le sens de l'entreprise. Comme on dit, il y a une expression qui dit que « *on ne mord pas la main de celui qui nous nourrit* ». Donc, c'est dans cet esprit-là qu'une étude indépendante, des études indépendantes, mais ça pourrait être en environnement, bien sur la foresterie : combien d'arbres... Est-ce qu'on doit avoir des limites? Est-ce qu'on doit s'arrêter à un moment donné à quelque part? C'est du développement, développement, alors qu'on doit aller vers de l'efficacité puis de la sobriété.

905 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, l'initiateur du projet est le maître d'ouvrage.

Mme ODETTE SARRAZIN :

910 Oui.

LE PRÉSIDENT :

915 Donc, c'est à lui qu'incombe de faire les études sur son projet et de démontrer que le projet est faisable. Donc, s'il n'a pas la compétence à son niveau, il va aller chercher la compétence dehors, d'où le fait qu'il va chercher un consultant. Mais selon vous, qui devrait payer alors ce genre d'étude?

Mme ODETTE SARRAZIN :

920 Mais c'est qu'on trouve que c'est mal parti, c'est mal foutu, ce projet-là. Ça devrait être

Hydro-Québec qui prenne tout ça en main. Ça devrait être Hydro-Québec qui soit l'initiateur et le promoteur de ces projets-là au Québec. Hydro-Québec a été capable de faire des turbines dans les barrages, il serait capable de faire des turbines d'éoliennes. Turbine pour turbine, je pense qu'ils pourraient développer eux-mêmes leur expertise.

925

LE PRÉSIDENT :

Donc, si Hydro-Québec prenait le tout en charge, vous accepteriez, par exemple, que ce soit Hydro-Québec qui fasse l'étude quand même?

930

Mme ODETTE SARRAZIN :

Bien oui. En tout cas, ça serait déjà un bon départ, disons, de voir où on s'en va, puis on serait partie prenante à ce moment-là de la consultation, puis tout ce qui viendrait avec aussi, là, parce que là, on change vraiment de procédure et de modèle d'affaires.

935

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Sarrazin.

940

LA COMMISSAIRE :

Non, je vous remercie.

945

LE PRÉSIDENT :

Merci et bon après-midi à vous. Merci pour votre participation.

950

M. SAMUEL LECLERC
Mme JOLYANE SAULE
PREMIÈRE NATION WOLASTOQIYIK WAHSIPEKUK (DM61)

LE PRÉSIDENT :

Je voudrais inviter Samuel Leclerc à se rapprocher de la table des intervenants pour résumer son mémoire. Bonjour et bienvenue.

M. SAMUEL LECLERC :

Bonjour, merci. Monsieur le Président, Madame la Commissaire. Mon nom est Samuel Leclerc et je représente aujourd'hui la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag, où j'occupe le poste de directeur des ressources naturelles et du territoire. Je suis accompagné aujourd'hui par ma collègue Jolyane Saule, qui est coordonnatrice de la recherche à la Première Nation.

Donc, nous souhaitons vous présenter aujourd'hui un bref résumé du mémoire que nous avons déposé à la commission. Tout d'abord, la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag souhaite rappeler que le projet de parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 est entièrement situé sur le territoire ancestral des Wolastoqiyik nommé le Wolastokuk.

Ce territoire est utilisé depuis des millénaires pour la chasse, la pêche, la cueillette et d'autres activités traditionnelles.

Donc, avant de parler du projet en lui-même, il est important de comprendre que l'histoire de la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag est marquée par la perte de la réserve de Viger en 1869, à la suite d'une reprise illégale par la Couronne, suivie de décennies de dispersion et d'exclusion. Depuis sa reconnaissance officielle en 1989, la Nation poursuit un important processus de réappropriation culturelle, identitaire et économique.

985 Le territoire visé par le projet est situé au cœur du Wolastokuk. Il entoure notamment le
territoire de réserve de Kataskomik, un lieu important pour les activités traditionnelles et le
développement de projets communautaires. De plus, la chasse communautaire annuelle de la
990 Première Nation se déroule sur un territoire nommé Kcihkuk, lequel chevauche en partie l'aire de
projet. La Première Nation reconnaît donc l'importance de protéger ses territoires et les usages qui
y sont associés.

995 Cependant, la Première Nation reconnaît également l'importance de la transition énergétique
et du développement des énergies renouvelables. Elle considère qu'un équilibre doit être recherché
entre la protection du territoire et les bénéfices collectifs associés à ce type de projet. Selon la
Première Nation, le projet PPAW 2 a le potentiel de générer des retombées positives pour l'ensemble
de la société, tout en permettant une meilleure participation de la Première Nation au développement
de son territoire ancestral.

1000 La Première Nation souligne également que, pendant longtemps, les projets réalisés sur son
territoire se sont développés sans qu'elle puisse véritablement participer aux décisions ou bénéficier
des retombées économiques. Dans ce contexte, le projet représente une occasion concrète de faire
progresser la réconciliation économique et de soutenir les efforts de la Nation visant à accroître son
autonomie gouvernementale et son développement à long terme.

1005 La Nation rappelle par ailleurs que l'obligation de consulter et, au besoin, d'accommoder les
peuples autochtones incombe au gouvernement du Québec. Toutefois, la Première Nation a conclu
une entente avec le promoteur afin de maintenir un dialogue continu et de participer activement à
l'amélioration du projet. À ce sujet, cette collaboration a déjà permis de bonifier plusieurs aspects du
projet, notamment en matière d'archéologie, d'harmonisation des périodes de chasse, de
compensation pour l'atteinte aux milieux humides et d'accès au territoire.

1010 En conclusion, la Première Nation Wolastoqiyik Wamsipekwik considère que le dialogue établi
avec le promoteur a permis d'atténuer plusieurs préoccupations et d'améliorer le projet. Nous voyons
dans ce projet une occasion de concilier la protection du territoire, la participation autochtone et le
développement économique durable. Pour la Première Nation, l'établissement de partenariats

1015 porteurs avec le milieu local et sa participation aux projets de développement économique sur le
Wolastokuk constitue des leviers incontournables pour assurer sa pérennité.

Woliwon! Merci.

1020 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour la présentation de votre mémoire. Est-ce que c'est le tout?

M. SAMUEL LECLERC :

1025

Oui, c'est tout. C'était un bref résumé du mémoire qu'on vous a déposé qui est beaucoup plus long.

LA COMMISSAIRE :

1030

Parfait, merci. Et quand vous dites que vous avez conclu une entente avec le promoteur, je veux juste savoir, est-ce que vous, la Première Nation, vous faites partie du... le fameux comité de liaison? – que j'ai parlé tantôt avec madame Tremblay, qui était satisfaite. Est-ce que vous en faites partie? Pour le PPAW 1. 2, on comprend...

1035

M. SAMUEL LECLERC :

Oui, la Première Nation a un siège au comité de liaison.

1040 **LA COMMISSAIRE :**

O.K.

1045

M. SAMUEL LECLERC :

On ne participe pas toujours au comité dû au fait qu'on a un canal de communication privilégié directement avec le développeur du projet par le biais du comité qui est formé par l'entente.

LA COMMISSAIRE :

D'accord. Et quand vous parlez de vos activités traditionnelles, je vais poser la question – qui n'était pas au bon intervenant tout à l'heure : est-ce que ça a des répercussions pour, entre autres, la chasse, la pêche, la cueillette et toutes vos activités traditionnelles? Est-ce que vous avez été écoutés par le promoteur concernant les usages du territoire?

M. SAMUEL LECLERC :

Au niveau des impacts, oui, tout à fait. Tout projet de développement sur le territoire de la Première Nation aura nécessairement des impacts sur les activités traditionnelles de ses membres. Toutefois, au niveau de l'écoute du promoteur, la réponse est également « oui ». On a réussi à convenir de mesures d'atténuation qui ont permis de minimiser au maximum, d'atténuer au maximum l'impact du projet sur la pratique d'activités traditionnelles par nos membres.

On peut, par exemple, penser au territoire de Kcihkuk où la chasse communautaire de la Première Nation se déroule. On a harmonisé les périodes de chasse avec les périodes d'arrêt du projet, de la construction du projet – là, je parle de PPAW 1 – pour pouvoir justement permettre une chasse en toute quiétude.

On a également travaillé avec les équipes du promoteur pour assurer la sécurité des travailleurs pendant les périodes de chasse. Donc, la chasse a été permise en dehors des périodes d'arrêt de construction, mais avec des zones tampons justement pour éviter les dangers de sécurité auprès des travailleurs du parc. Donc, la communication continue a permis de minimiser les impacts.

Et également, au niveau des activités traditionnelles, quelque chose qui est intéressant, lorsqu'on a fait des entrevues auprès de nos membres pour comprendre de quelle manière le

développement éolien interagit avec la pratique d'activités traditionnelles, plusieurs membres nous ont souligné que le réseau de chemins développé pour les parcs éoliens permet aussi un accès de meilleure qualité aux territoires. Donc, il peut également y avoir des bénéfices pour la pratique de certaines activités.

LA COMMISSAIRE :

Intéressant. Merci. Merci de votre opinion. Merci beaucoup à vous deux.

LE PRÉSIDENT :

C'est parfait. Merci à vous deux et bon après-midi.

M. ÉTIENNE GENDRON (DM50)

LE PRÉSIDENT :

J'invite à présent Étienne Gendron à se présenter à la table des intervenants. Bonjour et bienvenue.

M. ÉTIENNE GENDRON :

Bonjour. Merci. Merci de votre accueil. Bonjour, Madame la Commissaire.

LA COMMISSAIRE :

Bonjour.

M. ÉTIENNE GENDRON :

Donc, c'est ça, je m'appelle Étienne Gendron, je suis résident du Témiscouata. Je suis membre de quelques comités citoyens, et je vais me présenter un petit peu plus, parce que dans la suite de mon argumentaire, je vais aborder la faune, puis je vais...

C'est ça, moi, je suis un forestier de métier, j'enseigne en protection et exploitation des territoires fauniques et en aménagement de la forêt.

Donc, juste avant de commencer, moi, je vais y aller un petit peu en improvisation. J'ai remis mon mémoire puis j'ai des points que je veux mettre en relief tout simplement.

LE PRÉSIDENT :

Oui, vous en faites un résumé...

M. ÉTIENNE GENDRON :

Oui, oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

... maintenant en 14 minutes 39 secondes qu'il vous reste.

M. ÉTIENNE GENDRON :

Merci. Donc, juste un petit commentaire en commençant. Il y a plusieurs gens que je connais, plusieurs personnes que je connais qui peut-être se seraient présentées au BAPE, mais puisque le BAPE est présenté en pleine période estivale, pendant les vacances, ça a été compliqué pour plusieurs. Donc, je considère que... en tout cas, c'est un commentaire que je fais. Je trouve ça peut-être dur un peu au niveau démocratique que ce soit fait dans un point de vacances comme ça. C'est juste un commentaire en passant.

Donc, j'avais quatre points principaux à mon mémoire. Le premier, c'était au niveau de la nécessité d'un BAPE générique sur la filière éolienne au Québec plutôt que des évaluations fragmentées. La question que je me pose, c'est : pourquoi on n'a pas fait un BAPE PPAW?

Là, on est là à analyser pour la deuxième fois le même projet. Au niveau géographique, il n'y a même pas une petite bande de quelque chose qui sépare PPAW 1 de PPAW 2. Et sur les chantiers, on entend des rumeurs même de PPAW 3. Ça, je ne comprends pas du tout pourquoi on n'a pas évalué... Parce que ce n'est qu'un parc. PPAW, si on se projette dans plusieurs années, ça va être seulement un parc. Donc, pourquoi l'analyser comme ça?

Et ce que je veux mettre en relief par cet argumentaire, c'est : moi, je relève une iniquité pour les citoyens dans ce processus-là. Je vous explique pourquoi. La multiplication des procédures de consultation impose également un fardeau important aux citoyens. Chaque nouveau projet exige l'analyse de milliers de pages de documentation, la participation à des séances d'information, la préparation de mémoires, la mobilisation de ressources financières et humaines souvent est presque toujours limitée.

Pendant ce temps, les promoteurs disposent d'équipes spécialisées, d'experts-conseils, de firmes de communication et de moyens financiers considérables. La répétition des audiences peut ainsi contribuer à l'épuisement de la participation citoyenne et réduire la capacité des populations concernées à faire valoir efficacement leurs préoccupations. Un débat global portant sur l'ensemble du développement éolien envisagé serait beaucoup plus efficace et équitable.

J'ai écouté un petit peu aussi, hier, on avait Patrick Morin du CRE qui parlait. On parle de moratoire, on parle de BAPE générique au niveau québécois. Je pense qu'une étude sectorielle régionale comme le CRE l'a proposé hier serait vraiment souhaitable aussi pour qu'on puisse avoir la vraie lecture de tous ces parcs-là.

Combien on en fait de parcs encore sur le territoire du Bas-Saint-Laurent? C'est vraiment la question que je me pose. Où on arrête? Quand on va analyser ça d'un morceau, sur l'ensemble du territoire? Et la question que je me pose, c'est : si on avait à analyser PPAW, qui va être l'ensemble de toutes ces éoliennes-là, est-ce qu'on arriverait aux mêmes conclusions?

1175 Ensuite, je veux toucher à l'absence de démonstration du bénéfice réel pour la
transition énergétique. Ces parcs-là, on est dans une logique d'augmentation de l'énergie sans
cesse; augmenter l'énergie, augmenter l'énergie. Juste un exemple dans les médias, on a entendu
v'là quelques semaines monsieur... monsieur Fitzgibbon avait fait une entente avec Google pour un
1180 centre de données avec un bloc d'énergie associé de 380 mégawatts. Là, avec PPAW 1, PPAW 2
et Madawaska, ces trois parcs-là, *grosso modo*, on va atteindre à peu près 900 mégawatts – je ne
jouerai pas sur les chiffres exacts – et on sait que les éoliennes fonctionnent au tiers de leur capacité.
Donc, c'est à peu près 300 mégawatts.

1185 Donc, de l'imager comme ça, la destruction à l'industrialisation d'au-delà de
100 000 hectares, tout ça, tous ces parcs-là inclus, ça ne serait même pas suffisant, si le
gouvernement va de l'avant avec le bloc d'énergie de Google pour les centres de données, ce ne
serait même pas suffisant pour répondre à cette demande. Donc, on est dans un flou, on n'a pas
d'état de compte d'où va aller cette énergie-là.

1190 On fait souvent aussi une confusion entre croissance électrique et transition énergétique. Le
débat public entretient souvent une confusion entre ces deux concepts distincts. Ces notions ne sont
pas synonymes. La croissance énergétique, ce n'est pas la transition énergétique, loin de là.

1195 Toute nouvelle énergie qui ne sert pas avec certitude à la décarbonation est en soi une
catastrophe écologique.

1200 Je reviens sur le cycle de vie des éoliennes. Il faut absolument que la structure de l'éolienne,
l'objet en tant que tel, soit mis dans l'empreinte carbone de ces parcs-là. Là, on n'a pas les
données. On parle de 18 mois pour que l'empreinte carbone serait effacée. On ne tient pas compte
de l'extraction, on ne tient pas compte du transport, on ne tient pas compte du démantèlement, de
la fin de vie. Il faut absolument que dans les prochains BAPE, dans les prochaines études d'impact,
on ait l'ensemble de l'œuvre pour l'empreinte de ce que représente un parc éolien.

1205 Puis c'est ça, on fait face à de l'écoblanchiment, du *greenwashing*. Ça fait 20 ans qu'on se fait
dire qu'il faut faire des parcs éoliens. Or, depuis 20 ans, les hydrocarbures ont continué à augmenter.
Il n'y a eu aucune diminution des hydrocarbures malgré tous les parcs qu'on a faits depuis 20 ans.

Donc, il devient difficile de distinguer la performance environnementale réelle du discours promotionnel.

1210 L'association quasi automatique entre développement éolien et transition énergétique est devenue un véritable réflexe collectif. Après deux décennies de promotion incessante, ce message a profondément percolé dans l'opinion publique. Pourtant, les citoyens disposent de très peu de données permettant de vérifier si les nouveaux parcs éoliens ont effectivement entraîné des réductions de GES promises.

1215 En l'absence d'indicateurs clairs démontrant des gains environnementaux proportionnels à l'expansion de la filière, le discours selon lequel chaque nouvelle éolienne constitue nécessairement un progrès pour le climat relève davantage de l'affirmation que de la démonstration. Cette situation complique considérablement tout débat public, puisque remettre en question l'efficacité réelle de certains projets est souvent perçu comme une opposition à la transition énergétique elle-même.

1220 Donc, ça prendrait une reddition de comptes d'Hydro-Québec. D'où : à quoi sert toute cette énergie? Moi, je n'ai pas de problèmes avec l'éolien si ça sert la transition énergétique. Mais ce qu'on peut observer dans les dernières années, c'est que... Puis même Legault, notre ancien premier ministre, ne s'en cachait même pas, il voulait mettre des centres de données. Donc, je ne suis pas sûr que collectivement, si c'était présenté comme ça, les Québécois seraient unanimes là-dessus.

1225 Donc, après plus de deux décennies de développement éolien, il apparaît raisonnable d'exiger davantage qu'une simple promesse de contribution à la transition énergétique, je pense.

1230 Ensuite, je veux aborder la concentration des pouvoirs et l'absence de mécanismes garantissant l'impartialité des décisions. Donc là, on est dans un système qu'on peut être maire, qu'on peut être préfet, qu'on peut être administrateur, président ou vice-président de l'Alliance de l'Est, on peut être représentant d'une régie, on peut être président de régie, on peut être membre

1235 d'organisations municipales.

Donc, individuellement, chacun de ces rôles est légitime. Le problème apparaît lorsque ces fonctions convergent toutes vers un même objectif : promouvoir, négocier, soutenir ou développer des projets éoliens.

Les citoyens peuvent alors avoir l'impression qu'il devient difficile de distinguer clairement qui agit comme représentant de l'intérêt public et qui agit comme promoteur du projet.

Aux séances du BAPE, on n'a pas eu de réponse à ça. La réponse qu'on a eue, c'est que c'était propre à chacun, dans le fond, c'était le code de déontologie de chacun. Mais il reste qu'on n'a pas de mécanisme mis en place pour ça. Puis je ne doute pas de la bonne foi des gens, mais on a vu au Québec, dans l'histoire du Québec, c'est arrivé souvent qu'il y ait eu des problèmes à ce niveau-là, et je pense vraiment que ça prendrait un système pour vraiment séparer les pouvoirs, en fait.

D'ailleurs, l'IRIS, mené par le chercheur Krystof Beaucaire de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, conclut que le modèle actuel de développement éolien présente des problèmes importants de transparence, de démocratie et de planification.

Selon cette recherche, plusieurs projets éoliens communautaires sont développés dans des structures où les citoyens disposent d'un accès limité à l'information et où les négociations se déroulent largement à l'extérieur des forums démocratiques traditionnels.

L'étude souligne également que l'Alliance de l'énergie de l'Est est constituée sous une forme privée malgré le fait qu'elle soit composée d'élus municipaux, ce qui limite l'accès du public à certaines informations stratégiques relatives aux projets et aux négociations.

L'IRIS estime ainsi que la structure actuelle contribue à un « déficit démocratique » dans le développement éolien québécois. Suite à cette publication...

LE PRÉSIDENT :

Vous avez 4 minutes.

M. ÉTIENNE GENDRON :

Oui, je vais conclure avec mon dernier point. L'Alliance a juste rejeté l'étude, suite à ça, dans les médias. L'Alliance a dit : « On rejette l'étude. » Comment on peut rejeter une étude faite par un scientifique qui a pris deux ans à monter?

Je vais terminer avec la santé humaine, les infrasons, la faune. Je ne reviendrai pas sur la santé humaine, parce qu'on en a parlé un petit peu, mais il y a des grands oubliés là-dedans qui sont la faune. Et je vais terminer là-dessus. Les originaux, la grande faune... Oui, les parcs existants, c'est sûr que les gibiers sont encore là. Ils ne se creuseront pas un trou dans la terre, là. O.K. Ils vivent avec ce qu'on leur impose. Donc, ils ne peuvent pas participer au BAPE.

Par contre, on manque d'études sur les nouveaux parcs, sur ces énormes structures de 200 mètres qui ne font pas les mêmes sons, les mêmes vibrations, les mêmes infrasons. On n'en a pas d'étude. J'ai cherché beaucoup, beaucoup. O.K. Il y a des études entre autres en Pologne sur les chevreuils qui montrent des taux de cortisol très élevés dans les déjections, quand on parle de parcs de plus de 24 éoliennes, mais de petites structures.

J'ai des amis qui sont dans le coin de Port-Cartier au nouveau parc Apuiat qui est nouvellement en fonction, c'est le premier parc au Québec avec des éoliennes de cette ampleur, et les gens m'ont dit : « Étienne, il n'y a pas de pistes d'animaux dans le parc. » Est-ce qu'on est en train de faire une gaffe? Est-ce que, vu qu'on n'a pas d'étude, ces nouveaux parcs-là, d'éoliennes de 200 mètres... je voyais les Wolastoqueys qui... puis c'est très légitime, ils ont étudié le dossier puis tout, mais il reste qu'il n'y a pas d'étude sur ces nouveaux parcs avec des éoliennes de 200 mètres.

Puis même si les parcs existants, les gibiers sont là puis que la récolte de gibier est encore là, l'expérience de chasse... La chasse, ce n'est pas que tuer un animal. Le cheptel peut demeurer stable. Mais est-ce qu'il est en santé? Est-ce que les animaux vont avoir une reproduction dans le temps qui va rester normale? Est-ce que leur communication va rester normale? Est-ce qu'au niveau de la prédation, ça va les toucher? On n'a pas d'étude.

1300 Je pense que le principe de précaution pour les nouveaux parcs devrait être appliqué au niveau de la faune. Parce qu'on parle beaucoup des chauves-souris puis des oiseaux et c'est très important, mais la faune en elle-même, avec ces nouvelles infrastructures, on touche à quelque chose de nouveau, qui n'est pas étudié.

1305 **LE PRÉSIDENT :**

2 minutes.

1310 **M. ÉTIENNE GENDRON :**

Je vais finir avec... Je ne sais pas si on peut faire ça, je ne sais pas à quel point je peux vous demander des choses, mais je veux finir avec ça. C'est qu'en 2018, la Vérificatrice générale du Québec avait conclu que les projets de parcs éoliens privés en partenariat avaient conduit le Québec à un déficit de 2,6 milliards de dollars en 2018. Aujourd'hui, les études montrent qu'on serait à 6 milliards, et des études vont même plus haut, dans des chiffres plus hauts que ça.

1320 Est-ce que le BAPE peut recommander à notre Vérificatrice générale, dans son mémoire, dans son rapport, de se pencher sur la filière éolienne privée, publique au Québec? Parce que oui, ça peut amener des retombées qui sont encore mitigées au niveau des régions, mais je pense que collectivement, le Québec s'appauvrit avec ça et on est en train de perdre l'énergie patrimoniale, notre plus belle force, en fait, qui était Hydro-Québec et qui était à tous les Québécois. On est en train de perdre ça tranquillement.

1325 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci pour la présentation de votre mémoire.

1330 Bien, le BAPE reçoit son mandat du ministre sur un projet pour questionner ses aspects environnementaux. Donc, non, le BAPE ne peut pas faire ce que vous êtes en train de lui demander. Et à chaque fois qu'on a l'occasion, on le rappelle : on se prononce sur un projet qu'on nous a confié pour faire un mandat d'enquête.

1335 Alors, par rapport à votre mémoire, j'aimerais juste préciser une ou deux choses. J'ai compris que vous demandiez qu'une démonstration de la participation à la transition énergétique de l'énergie éolienne, que cette démonstration-là soit réalisée. Et dans l'interprétation, vous avez bien dit que c'est Hydro-Québec qui devait le faire, est-ce que j'ai bien compris?

M. ÉTIENNE GENDRON :

1340 Oui, je pense qu'avec la technologie qu'on a aujourd'hui, on serait capable que chacun de nos parcs éoliens, savoir où va l'énergie. Puis est-ce que ça va à un centre de données – que là moi, je débarque, je ne suis pas d'accord – ou est-ce que ça va pour alimenter, je ne sais pas, 20 maisons pour des voitures électriques? Comme là, je suis comme : O.K., peut-être qu'on pourrait le faire. Mais ça n'a pas de bon sens que là, on n'ait aucun état de compte de tous ces parcs-là. Mais oui, je pense que ça serait le rôle d'Hydro-Québec de faire ça.

1345 **LE PRÉSIDENT :**

1350 Alors, une dernière chose. Vous parlez d'indicateurs qui devraient permettre de mesurer les progrès de la transition énergétique. Est-ce que vous avez des propositions à faire en termes d'indicateurs qui pourraient permettre de mesurer les progrès?

M. ÉTIENNE GENDRON :

1355 Bien écoutez, vite comme ça, c'est sûr, moi, je ne suis qu'un citoyen engagé, je ne suis pas un spécialiste.

LE PRÉSIDENT :

1360 Bien, un n citoyen qui a beaucoup réfléchi sur la question puisque vous... en vous présentant tout à l'heure, vous avez décliné tout ce que vous faites alors.

M. ÉTIENNE GENDRON :

Oui, mais je pense encore là que... puis le Front pour la transition énergétique du Québec le met très bien en relief, je crois qu'on doit aller dans une mentalité de décroissance, et de faire attention à toute l'énergie qu'on a, d'arrêter de l'exporter. Là, on a un problème. Là, on exporte des dizaines de milliers de mégawatts aux États-Unis à perte, puis on prend... On a été déficitaire cette année pour la première fois au Québec, là. On a importé de l'énergie brune, à 40 sous le kilowatt, puis on a exporté de l'énergie verte, là. C'est la première fois qu'Hydro-Québec est en malus au niveau environnemental.

Donc, je pense que la décroissance... de prendre soin de l'énergie qu'on a déjà, d'impliquer plus le citoyen, d'aller peut-être plus vers l'énergie solaire, au cas par cas, sur les fermes, sur les bâtiments de ferme, sur les maisons, avec une aide aux citoyens, on irait chercher beaucoup, beaucoup d'énergie et on n'industrialiserait pas des centaines de milliers d'hectares, comme ce qui est prévu.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Gendron, pour votre participation. Bon après-midi.

Nous allons nous donner un quart d'heure de pause pour se détendre un peu les jambes et on se retrouve dans 15 minutes pour poursuivre nos travaux. Merci.

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES
REPRISE DE LA SÉANCE**

M. ALEXANDRE MICHEL

ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU FLEUVE SAINT-JEAN (DM52 ET DM52.1)

1400

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous continuons nos travaux. On a quelques opinions qui vont s'exprimer tout à l'heure et tout de suite, je voudrais inviter Alexandre Michel, s'il est déjà dans la salle.

1405

M. ALEXANDRE MICHEL :

Oui, bonjour, on m'entend bien?

1410

LE PRÉSIDENT :

Oui, parfait. Je n'avais pas bien consulté mon registre. Vous êtes vraiment en vidéo. Oui. C'est bon.

1415

M. ALEXANDRE MICHEL :

C'est bien ça. Donc, je vais commencer. Bonjour, Monsieur le Président. Madame la Commissaire. Merci de me recevoir aujourd'hui. Je m'appelle Alexandre Michel, chargé de projets en concertation et au Plan directeur de l'eau à l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean. Donc, je vais vous faire une brève présentation de certains points qui affichent à notre mémoire.

1420

Donc, notre organisme coordonne la gestion intégrée de l'eau sur la portion québécoise du bassin versant du fleuve Saint-Jean, le territoire que vous voyez ici en vert foncé. Cette carte illustre essentiellement le fil conducteur de notre mémoire. En nous retrouvant à la tête d'un bassin versant transfrontalier, où l'eau qui part de chez nous traverse le Maine, longe la frontière puis rejoint le Nouveau-Brunswick jusqu'à la baie de Fundy. La portion québécoise ne représente que 13 % de la

1425

superficie totale, mais c'est celle d'où tout part. Cette position nous confère une responsabilité particulière envers nos voisins en aval.

1430 Diapositive suivante. Cette carte ici présente le bassin versant de la rivière Saint-François, donc le bassin versant qui est particulièrement visé par ce projet, délimité en rouge. La zone du projet chevauche ce territoire qui couvre notamment Pohénégamook, Saint-Honoré-de-Témiscouata, Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

1435 Le réseau hydrographique qu'on voit en bleu se compose surtout de ruisseaux de tête nombreux et de faible dimension. La rivière Saint-François s'écoule ensuite vers le sud, formant la frontière avec les États-Unis sur plus d'une centaine de kilomètres.

1440 Diapositive suivante. Un mot d'abord sur le contexte dans lequel s'inscrit ce projet. Diapositive suivante. Notre territoire connaît un développement éolien plutôt accéléré. Donc, en comptant uniquement les parcs éoliens en service, en construction ou à l'évaluation, on approche les 300 éoliennes dans notre zone de gestion ou à proximité. À cela s'ajoutent les zones de développement de Wocawson et de Wetsok, annoncées par Hydro-Québec, ainsi que la future ligne de transport de l'axe Appalaches. Le secteur de Packington a par ailleurs fait l'objet de démarches de prospection auprès de propriétaires privés.

1450 Chaque projet est actuellement évalué séparément, alors que les effets, eux, se cumulent. Ce qui est évalué aujourd'hui ne constitue donc pas l'état final du développement sur le territoire. D'ailleurs, l'an dernier, dans son rapport sur le projet éolien de la Madawaska, une commission du BAPE concluait que l'absence de vue d'ensemble du développement éolien au Bas-Saint-Laurent « *empêche une évaluation adéquate de leurs effets cumulatifs* ». Nous joignons donc notre voix à cette recommandation en demandant qu'on s'assure d'y intégrer la ressource en eau.

1455 Avant de passer aux enjeux environnementaux, quelques mots sur la position de notre organisme qui va éclairer l'ensemble de nos propos. Notre organisme ne s'oppose pas au projet de l'initiateur. Nous reconnaissons la nécessité de la décarbonation, de la transition énergétique. Nous souhaitons seulement qu'elle se réalise en concertation avec les communautés locales et en préservant la ressource en eau ainsi que ses usages.

1460 Nous reconnaissons d'abord que le projet a été optimisé depuis son dépôt initial. Plusieurs éoliennes ont été retirées, dont trois afin de réduire l'empiétement sur des corridors écologiques et des massifs forestiers d'intérieur.

1465 L'empiétement en milieux humides est passé de 11,2 à 9 hectares et les tourbières ouvertes ont entièrement été évitées.

1470 Le promoteur s'est également montré ouvert aux mesures d'atténuation qui lui ont été suggérées lors de consultations en amont de l'audience, notamment avec notre organisme. Ces résultats méritent d'être soulignés, car ils démontrent ce qu'un dialogue engagé tôt dans la planification d'un projet permet d'accomplir.

En ce qui a trait à la voirie, qui est un des principaux vecteurs d'impact pour le réseau hydrique, le projet prévoit 344 hectares de déboisement, 133 kilomètres de chemins et 80 traverses de cours d'eau.

1475 La majeure partie porte toutefois sur des infrastructures existantes. Donc, 102 des 133 kilomètres de chemins et 73 des 80 traverses seront améliorés plutôt que construits.

Cette mise à niveau selon les normes actuelles représente souvent un gain réel par rapport à d'anciens ouvrages, notamment pour la libre circulation de la faune aquatique.

1480 Les travaux de réfection produisent néanmoins une quantité non négligeable de sédiments. Or, la règle du *RADF*, qui exige un minimum de 100 mètres entre un ponceau et une frayère, ne vise que les traverses neuves aménagées sur des chemins neufs, soit seulement 7 des 80 traverses.

1485 Un rapport du MRNF a par ailleurs mesuré des apports de sédiments jusqu'à 200 mètres en aval d'un ponceau trois ans après son installation.

1490 Nous recommandons donc de porter cette distance à 200 mètres pour les nouvelles traverses et de renforcer le contrôle des sédiments lors des réfections réalisées en amont d'une frayère.

Concernant les eaux souterraines. Sur les plateaux appalachiens, l'aquifère est principalement à nappe libre, sous une couverture de till mince et discontinu, sauf quelques secteurs semi-captifs où le till est plus épais. Ces données proviennent du programme d'acquisition de connaissances mené par l'UQAR pour les trois MRC.

1495

L'étude d'impact n'a pas retenu les eaux souterraines parmi ces composantes analysées au motif que : « *Les travaux de fondation seront limités à quelques mètres sous la surface.* »

1500

Dans le contexte géologique de la zone du projet, ces quelques mètres correspondent parfois à l'épaisseur même de la protection naturelle de la nappe souterraine. La recension des écrits de l'INSPQ note d'ailleurs que le dynamitage et l'excavation qui ont lieu pendant les travaux peuvent fissurer cette couche protectrice.

1505

L'initiateur prévoit un inventaire des puits voisins et une analyse de leur qualité avant les travaux, ce que nous accueillons favorablement.

1510

Nous suggérons toutefois d'étendre ce suivi aux périodes de construction et d'exploitation du projet, puis d'en diffuser les résultats. Vous comprendrez qu'en l'absence d'un suivi après l'état de référence, il deviendrait très difficile d'établir un lien entre un changement observé dans un puits et les activités du parc. Diapositive suivante.

1515

Donc, ici, on voit une carte qui est également tirée du programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines pour les MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup et Témiscouata. Plus le bleu est foncé, plus la recharge annuelle en eaux souterraines est importante. Le cercle rouge indique ainsi la bande de recharge préférentielle de notre territoire, orientée du nord-est au sud-ouest, où la recharge moyenne atteint de 200 à 250 millimètres par année. C'est également à l'intérieur de cette bande que se situera le projet. L'eau qui s'infiltre ici alimente donc l'ensemble du système d'écoulement régional, bien au-delà des puits voisins.

1520

Au niveau des milieux humides, donc, l'atteinte aux milieux humides se mesure par autre chose que seulement la superficie qui en est remblayée. Un chemin et ses fossés drainent notamment les milieux humides qui sont voisins. Une étude menée sur plus de 4 000 placettes en

forêt boréale suédoise a montré que la moitié de l'effet de drainage se produit à moins de 20 mètres d'un chemin.

1525

Donc, un milieu humide asséché peut donc perdre ses fonctions même s'il n'est pas directement remblayé par les travaux.

1530

En effet, ces fonctions dépendent d'une hydrologie qui est intacte, d'un écoulement lent et diffus, qui sont souvent associées à la topographie locale d'un emplacement. Donc, un milieu qui est créé ailleurs pour compenser ne rétablirait pas ces conditions du seul fait de son existence.

1535

D'autres travaux ont d'ailleurs montré que les petits milieux humides en tête de bassin versant contribuent à la rétention des nutriments dans une proportion bien supérieure à ce que leur superficie laisse supposer à première vue.

1540

Nous avons d'ailleurs déjà contribué au plan de compensation de l'initiateur en identifiant des milieux humides dégradés qui pourraient être restaurés à proximité de la zone d'étude et nous saluons la démarche entreprise à cet effet. C'est la voie que nous privilégions : restaurer dans le même sous-bassin en visant la reprise des fonctions plutôt que seulement la superficie.

1545

Les enjeux abordés dans notre mémoire ont un point en commun : aucun ne s'évalue adéquatement à l'échelle d'un seul projet. L'étude comporte une analyse des effets cumulatifs, ce qui mérite d'être reconnu.

Cette analyse porte sur quatre composantes : le déboisement et la modification des habitats, les retombées économiques, le climat sonore et le paysage.

1550

Toutefois, aucune composante hydrique n'y figure. La sédimentation, la recharge en eau souterraine, les débits de pointe et l'atteinte aux milieux humides ne se mesurent pourtant qu'une fois additionnés à l'échelle du territoire.

Nous sommes en tête de bassin versant partagé. En 2001, le Québec s'engageait d'ailleurs auprès du Nouveau-Brunswick à le consulter avant d'autoriser un projet pouvant affecter

1555 significativement son environnement. L'étude d'impact mentionne d'ailleurs le Nouveau-Brunswick
1560 cinq fois, mais aucune de ces mentions ne concerne les effets hydrologiques en aval. Diapositive
suivante.

LE PRÉSIDENT :

1560 Il vous reste 6 minutes.

M. ALEXANDRE MICHEL :

1565 Oui, ça va être plus court que ça. Au niveau de la conclusion, donc, nos recommandations
suivent toutes la même logique. On commence par éviter, ensuite réduire l'impact qui subsiste, puis
documenter et suivre ce qui reste, puis ensuite, restaurer ce qui a été touché.

1570 La plupart de nos recommandations portent sur ce que l'on ne connaît pas encore de ce site,
dans un secteur où les connaissances demeurent plutôt fragmentaires. Donc, il est très important
pour nous de réitérer qu'une absence de démonstration ne constitue pas une démonstration
d'absence. Dans ce contexte-là, appliquer le principe de précaution, c'est éviter que ce qu'on ignore
aujourd'hui devienne un problème demain.

1575 C'est à cette condition que la transition énergétique sera réellement durable.

On peut passer à la diapositive suivante. Ça va conclure comme ça. Merci, Monsieur le
Président, ainsi qu'à la commission pour son écoute. C'est avec plaisir que je répondrai maintenant
aux questions.

1580 **LE PRÉSIDENT :**

1585 Merci pour le résumé de votre mémoire. Ma collègue va discuter un peu avec vous pour
clarifier un certain nombre de propositions que vous avez faites.

M. ALEXANDRE MICHEL :

Bien sûr.

LA COMMISSAIRE :

Concernant la qualité en général de l'eau du bassin versant, est-ce que vous pouvez nous donner des informations là-dessus?

M. ALEXANDRE MICHEL :

Oui, effectivement. De manière assez générale, dans ce bassin versant là, l'eau est particulièrement de bonne qualité. C'est le cas dans la plupart des zones de notre zone de gestion.

Considérant qu'on est en tête de bassin versant puis que les activités économiques, particulièrement les activités agricoles et industrielles, sont assez faibles, on maintient un couvert boisé sur environ 80 à 90 % de notre territoire, ce qui fait en sorte que la qualité de l'eau de plusieurs des rivières semble en assez bon état. Malheureusement, on n'a pas des données de suivi assez rigoureuses pour permettre d'affirmer avec des chiffres exacts puis de voir des tendances, mais on peut être en mesure de déterminer ça.

Juste pour vous donner une idée, sur l'ensemble de notre zone de gestion qu'on a vue, la portion québécoise du territoire vert, c'est deux à trois rivières qui sont suivies seulement au niveau de la qualité de l'eau. Ça, c'est à travers le Réseau-rivières en lien avec le ministère de l'Environnement.

LA COMMISSAIRE :

O.K. Merci. Et est-ce que vous avez pu observer des impacts sur l'eau de votre bassin versant reliés aux parcs éoliens qui sont en activité, comme PPAW 1 qui est en construction?

M. ALEXANDRE MICHEL :

Je ne suis malheureusement pas en mesure de confirmer ces éléments-là aujourd'hui.

LA COMMISSAIRE :

O.K. D'accord. Vous avez suggéré des mesures d'atténuation, et ça a été tenu en compte par l'initiateur?

M. ALEXANDRE MICHEL :

Certaines, oui.

LA COMMISSAIRE :

O.K.

M. ALEXANDRE MICHEL :

Je vous dirais, généralement, la réponse qu'on reçoit, ce qui est très valide, là, c'est de s'en tenir à la réglementation qui est en vigueur, donc à ce qui est exigé à l'initiateur, entre autres à travers le RADF, le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts*.

Plusieurs de nos recommandations font part d'exigences qui sont un peu supérieures à ce qui est mis au *RADF* par le principe de précaution. Dans plusieurs cas, les réponses qu'on a reçues, c'est qu'on va s'en tenir à la réglementation. Mais dans d'autres cas, on a quand même plusieurs ouvertures, dont l'aspect de compensation au niveau des milieux humides, comme je l'ai présenté.

LA COMMISSAIRE :

Oui. Et il y a plusieurs recommandations dans votre mémoire, là...

M. ALEXANDRE MICHEL :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

... que nous avons lu. Mais selon vous, pouvez-vous nous faire quelques-unes qui seraient les principales, ou en tout cas, que vous jugez les plus importantes?

M. ALEXANDRE MICHEL :

Oui, je vous dirais, certainement, ce qui a trait à la qualité de l'eau de surface et l'eau souterraine, c'est les éléments qui sont pour nous dans les plus importants. Il y a d'ailleurs certains éléments qu'on a évacués de la présentation. Ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas importants. Il y en a certains qui ne touchent pas directement ou qui touchent un peu moins le mandat de notre organisme. Je vous dirais qu'au niveau de l'eau souterraine, on a un gros manque de connaissances, que ce soit au niveau de l'état actuel, mais aussi au niveau des risques. Si on regarde l'étude de l'INSPQ sur laquelle je me suis basé, qui a été faite en 2024, ce qui est plutôt récent, note un très gros manque de littérature à cet effet-là.

Puis au niveau de la qualité de l'eau, comme je vous dis, les suivis sont encore assez faibles. Donc, c'est une des raisons pour lesquelles plusieurs de nos recommandations portent sur l'acquisition de connaissances, en fait. D'ailleurs, plusieurs de ces mesures-là sont relativement peu coûteuses par rapport à un projet de cette envergure-là.

LA COMMISSAIRE :

Et l'acquisition de données que l'initiateur est en train de compléter, est-ce que ça vous satisfait? Vous trouvez que c'est correct comme collecte de données? Avant le projet, évidemment.

M. ALEXANDRE MICHEL :

1685 C'est certain que ce qui est prévu avant le projet, pour nous, c'est un gain net, dans le sens où si ça n'arrivait pas... Il y a plusieurs de ces données-là – d'ailleurs, on salue l'ouverture du promoteur à nous les fournir, au-delà même de ce qui est public – plusieurs au niveau de présence de frayères ou ce genre de trucs là. C'est très bénéfique pour nous.

1690 Mais c'est certain qu'à notre avis, ça nécessite d'être étiré, que ce soit à la période de construction et après travaux, pour être en mesure de venir établir un lien si jamais il y a des enjeux. Parce que sinon, on peut être en mesure de ne pas voir, en fait, s'il y a un problème qui s'est produit après les travaux. Mais c'est très bien d'avoir un état de référence qui est pris en charge par l'initiateur, évidemment.

1695

LA COMMISSAIRE :

Oui. Ça fait un peu le tour.

1700

LE PRÉSIDENT :

Vous avez souhaité qu'il y ait une concertation avec les communautés locales. Est-ce que vous avez noté un déficit de concertation? C'est à quoi exactement que vous vous attendez des promoteurs du projet?

1705

M. ALEXANDRE MICHEL :

1710

Oui, la note que j'ai énoncée dans ce cas-ci, ce n'était pas particulièrement à l'égard de ce promoteur-ci. En fait, on salue justement la proactivité de l'initiateur dans cet objectif-là. On le sait qu'il y a eu beaucoup de consultations avec des riverains de certains lacs, avec nous d'ailleurs, et avec plusieurs autres organismes environnementaux. Donc ça, c'est salué. Puis je pense qu'il y a peut-être plusieurs autres projets qui pourraient prendre exemple sur celui-ci à ce niveau-là. Après, je ne suis pas nécessairement en mesure d'évaluer si c'est suffisant ou si ça pourrait être plus, mais c'est très bien.

1715 **LE PRÉSIDENT :**

La commission vous remercie, Monsieur Alexandre Michel, pour votre participation et on vous souhaite un bon après-midi. Merci à vous.

1720 **M. ALEXANDRE MICHEL :**

Bon après-midi.

1725 **Mme TINA DAUDELIN (DM55)**

LE PRÉSIDENT :

1730 J'invite Tina Daudelin à bien vouloir se rapprocher de la table des intervenants pour son opinion. Bonjour et bienvenue.

Mme TINA DAUDELIN :

1735 Bonjour, Madame et Monsieur les Commissaires. Je suis résidente du Témiscouata, native d'ici, et je viens vous parler de choses qui m'ont surprise à la lecture des études d'impact pour le projet PPAW 2.

1740 Tous les enjeux, que ce soit la faune, l'eau, les paysages, le bruit, sont qualifiés d'ayant un impact résiduel peu important ou d'avoir une interrelation non significative ou aucune interrelation. Tous les enjeux, sauf deux. C'est-à-dire : contribution à la lutte aux changements climatiques et maintien du dynamisme économique. Ils sont qualifiés par « *impacts résiduels positifs importants* ».

1745 Le premier, la contribution à la lutte aux changements climatiques, je ne m'y attarderai pas longtemps. Il n'y a pas d'outils légaux, de réglementation, ni même de volonté politique actuelle en cours qui nous permettent de déterminer que l'énergie produite par PPAW 2, comme n'importe quel

autre projet de parc éolien, permettrait d'effectivement contribuer à la décarbonation au Québec. Il s'agit d'une information impossible à prouver.

1750 Le second point, le maintien du dynamisme économique, m'interpelle vraiment beaucoup. La forêt est vraiment centrale au Bas-Saint-Laurent. Centrale dans notre qualité de vie, dans notre identité rurale, dans notre appartenance, centrale dans nos activités économiques.

1755 Le tourisme, la foresterie, l'acériculture sont des moteurs économiques importants qui génèrent des milliers et des milliers d'emplois chez nous. Les activités fauniques également, et la chasse, la pêche, au-delà des emplois, génèrent des activités au niveau de la consommation, d'achat de biens et services et tout ça. Donc, la forêt est vraiment centrale. Et ce n'est pas exhaustif, et il y a plus de détails dans mon mémoire.

1760 Ce sont des moteurs économiques structurants. Structurants, ça veut dire qu'il y a plusieurs emplois de plusieurs entreprises qui ont des fonctions différentes, qui sont en relation et qui fournissent des emplois aux gens qui habitent ici. Ce sont des entreprises qui appartiennent aux gens d'ici, et qui contribuent finalement à l'ensemble de l'activité économique et de la vitalité chez nous. Vitalité qui est au-delà de l'économie, qui est au plaisir de vivre ici et qui fait qu'on s'installe et qu'on y demeure. Donc, des emplois pour les Bas-Laurentiens, pour eux, avec leur famille, qui vont habiter ici. Ça, c'est moi, ma définition, et je pense que ce n'est pas seulement ma définition de ce qu'est un moteur économique structurant.

1770 Maintenant, pour moi, le parc PPAW 2 amène des risques envers nos activités économiques liées à la forêt. Le parc éolien amène des chantiers impressionnants, des investissements impressionnants, un grand nombre d'emplois sur deux ans pour une proportion de personnes qui n'habitent pas ici, avec à terme un cinq à huit emplois permanents. Cinq à huit emplois, contre l'industrialisation d'un autre espace forestier bas-laurentien. Pour combien de touristes en moins? Combien de développements touristiques ne verront jamais le jour dans le futur si le parc PPAW 2 va de l'avant? À combien se chiffrerait cette perte? On n'en a pas d'étude qui permette de le déterminer.

Combien de personnes en moins seraient intéressées à se construire une maison ou acheter une maison, un chalet dans le secteur de PPAW 2 ou des alentours si le projet allait de l'avant? Quelle baisse de revenus fonciers cela pourrait représenter? Aucune étude ne permet de le déterminer. Ce serait difficile de le faire, d'ailleurs, parce que l'ampleur du développement éolien dans l'Est-du-Québec est sans précédent dans la province. Nous sommes un banc d'essai.

Jusqu'ici, il est impossible de faire une corrélation, et encore moins un lien de cause à effet entre la vitalité économique et les revenus éoliens dans les municipalités. C'est vrai qu'il y a des revenus éoliens. Mais ceci dit, quels sont les usages prévus? Comment les revenus vont-ils permettre d'activer la vitalité économique, sociale, culturelle dans les régions? En fait, ce n'est pas documenté.

La présente documentation ne permet pas de faire état de comment ces revenus-là seront utilisés pour l'avenir de nos municipalités. À combien se chiffrerait la perte pour la forêt à aménager pour la récolte ligneuse? Quand on parle de pertes, de pertes au niveau de la forêt, de pertes sylvicoles, il n'est pas seulement question du nombre d'hectares qui vont être déboisés et maintenus à nu une fois la construction terminée. On parle de beaucoup plus que ça.

On parle d'un impact qui est plus large parce que lorsque le sol est transformé, lorsque le sol forestier est arraché, compacté, même si on laisse le chiendent puis la broussaille repousser, ça ne redeviendra pas une forêt mature où il sera intéressant d'y travailler et économiquement intéressant aussi.

Quand l'eau, en fait, l'humidité de l'eau va être transformée parce que l'absorption du sol est transformée, il y a du ruissellement, l'humidité est transformée aussi parce que les eaux souterraines ont un cours différent en lien avec l'excavation et le dynamitage, bien, ça peut, ça, retarder la pousse des arbres et éventuellement la récolte. Et ça, ça ne s'arrête pas au secteur qui est mis à nu, c'est beaucoup plus large. Ces pertes potentielles là, elles ne sont pas quantifiées. Il n'y a pas d'étude pour le faire, pour le dire.

À combien s'élèverait la perte de potentiel acéricole dans les années à venir? Dans plusieurs et plusieurs dizaines d'années, parce qu'on sait qu'une érablière, ça prend vraiment très longtemps

avant de s'établir et que ça ne se remplace pas. Bien, on n'a pas non plus d'étude qui permet de le définir.

Une dégradation de la qualité des cours d'eau et des lacs, en raison du ruissellement, de la sédimentation, de l'accumulation de l'apport de contaminant en lien avec la dégradation des pales, bien, ça pourrait nuire à l'attractivité et à la valeur des lieux de villégiature aux abords des lacs et des cours d'eau qui sont très nombreux dans le secteur de PPAW 2. À combien se chiffrent ces impacts? Nous n'avons pas d'étude.

Les impacts des éoliennes de nouvelle génération sur la faune sont insuffisamment connus. L'utilisation des données des petites éoliennes est inadéquate. Le principe de précaution, tel que prescrit par la *Loi sur le développement durable*, exige des études sérieuses aux parcs Apuiat, Madawaska et PPAW 1 avant de précipiter le développement de PPAW 2. Aucune raison ne justifie la transformation des habitats fauniques sans en connaître les conséquences, alors que quelques années d'études permettraient de les mesurer minimalement.

Encore, si je reviens au volet économique, des expériences de chasse devenues inintéressantes auraient aussi un impact sur nos activités économiques locales et régionales. À combien s'élèveraient ces pertes? Ce n'est pas quantifié.

Il y a une multitude de coûts environnementaux, sociaux, de santé, de sécurité publique, qui ne sont pas chiffrés.

Je voudrais aussi mentionner – ça, ce n'était pas écrit dans le mémoire – en mai 2026, Rivière-du-Loup a fait mention d'optimisation de leur lieu d'enfouissement technique. La dernière cellule qui avait été creusée en 2019 était arrivée rapidement pleine, alors ce qui nécessite un investissement de 7 millions de dollars pour optimiser cette dernière cellule-là pour qu'elle soit utile plus longtemps. 7 millions de dollars. Ça, c'est payé par les contribuables de la MRC de Rivière-du-Loup.

Actuellement, il n'y a aucune... En fait, les pales, on ne peut pas présumer qu'elles vont être recyclées. On n'en a pas de données actuellement. On n'en a pas de manière de les recycler. Elles

1845 vont finir dans les sites d'enfouissement technique, c'est ce qu'on a eu comme réponse au Témiscouata. Ceci dit, avec la réponse qui venait de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets au Témiscouata, c'était : « Bien, ça va aussi rapporter des sous, parce que le promoteur va payer pour enfouir les pales qui seront déchiquetées. » Mais le promoteur, c'est à moitié nous. Une fois que le site sera complet, bien, ce seront les contribuables qui paieront pour un nouveau développement de site d'enfouissement technique. Alors ça, à ma connaissance, je n'ai pas vu de chiffres là-dessus. Non, ça fait partie aussi des chiffres invisibles.

1850 Pendant ce temps-là, bien, les montants des compensations, puis les dividendes espérés, eux, ils sont abondamment répétés en termes global pour tous et sur 30 ans. Il n'y a pas d'écosystème économique associé aux parcs éoliens au Bas-Saint-Laurent. Nous servons de territoire d'implantation. Les compensations financières, c'est l'achat à faible coût de l'accaparement de notre territoire, la transformation de notre milieu de vie, de l'aveuglement aux conséquences écologiques qui servent à continuer de ne pas faire de transition énergétique.

1855 En comparaison, il faut le rappeler, notre forêt bas-laurentienne contribue largement aux secteurs d'activité qui donnent des emplois récurrents à des citoyens qui vivent ici avec leur famille et qui participent à l'énergie globale de consommation de la région.

1860 L'équilibre au Bas-Saint-Laurent est de plus en plus précaire entre les bénéfices potentiels des revenus éoliens et les risques pour nos moteurs économiques. Il y a une ligne à ne pas franchir. Malheureusement, trop de données sont manquantes pour prendre une décision éclairée. À mon avis, la ligne est dépassée.

1865 Dans les derniers mois, au Bas-Saint-Laurent, il y a eu une tension entre les producteurs acéricoles et forestiers pour l'utilisation de 1 000 hectares de forêt publique. La forêt publique au Bas-Saint-Laurent, malgré qu'il y a beaucoup de forêt, elle est petite, car elle est à 55 % publique et 45 % détenue par des propriétaires privés. Elle est occupée beaucoup, notre forêt.

1870 Et une tension parmi les gens de chez nous pour 1 000 hectares, alors qu'il y a un potentiel annoncé qui va au-delà de 10 000 hectares de déboisement de forêt, en fait, d'installation

d'éoliennes en forêt. Donc, de continuer encore et encore le développement dans notre forêt me semble ne pas être le choix le plus judicieux actuellement.

1875 Des revenus aux municipalités ne se traduisent pas d'emblée par une amélioration de la vitalité économique, sociale et culturelle. Il s'agit d'un amalgame. On ne peut pas dire que l'un égale l'autre. Et pour moi, ce n'est pas un argument qui peut permettre de recommander le parc PPAW 2 à aller de l'avant tant qu'on n'aura pas plus de données.

1880 Actuellement, il s'agirait de dire que ça contribue au dynamisme économique. Selon moi, il s'agit plus d'une affirmation et non d'une démonstration. Il y a trop de coûts qui ne sont pas considérés.

1885 Finalement, un dernier mot. J'aimerais faire un lien entre les développements et la *Loi québécoise sur le développement durable*. Les principes de précaution et de prévention sont insuffisamment respectés. Il y a un manque de connaissance sur les impacts, sur la biodiversité et la santé. Le refus, en fait, de le regarder de façon globale, de façon générique, de façon régionale maintient dans le manque de respect du principe, qui est le respect de la capacité de support des écosystèmes.

1890 L'implantation d'éoliennes en milieu forestier, bien, affecte aussi la protection du patrimoine culturel que sont nos paysages et qui contribue à notre qualité de vie à nous qui avons choisi d'habiter ici.

1895 Le principe de subsidiarité est aussi touché. C'est difficile de prendre des décisions lorsque beaucoup de données sont manquantes et que les promesses de revenus sont abondamment annoncées. Et ça a un lien aussi avec l'accès, le principe d'accès au savoir.

L'efficacité économique de nos régions forestières risque d'être compromise.

1900 Et il y a un manque aussi au niveau du principe de préservation de la biodiversité par l'accumulation, la juxtaposition de parcs. Ce qu'on connaît au Bas-Saint-Laurent est sans précédent.

Il n'est plus question des parcs d'éoliennes de petite dimension, de quelques éoliennes, mais là on parle de quantité de parcs mis les uns près des autres.

Je suis ici parce que j'aime beaucoup ma forêt, j'aime ma région. Je veux que ça demeure une région attractive. Et parce que, pour moi, entendre de la bouche d'un promoteur éolien que le BAPE oblige les promoteurs à sophistiquer leur narration, bien pour moi, c'est tout à fait injuste et inadéquat. Et je suis ici parce que je crois qu'il faut vraiment faire le tour et faire la lumière des différents enjeux du développement éolien. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre opinion.

LA COMMISSAIRE :

Oui. Merci d'être venue partager vos opinions, en effet. Juste pour clarifier quelque chose. Quand vous me dites, au début, vous avez dit que la preuve que l'énergie éolienne, l'énergie du parc éolien contribuerait à la transition énergétique, juste pour que je comprenne bien...

Mme TINA DAUDELIN :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

... ce que vous ne comprenez pas, ce que vous mettez en doute, c'est le fait que notre besoin énergétique augmente ou que, vraiment, l'énergie qui sera produite contribue à la transition énergétique? Comprenez-vous la nuance?

1935 **Mme TINA DAUDELIN :**

1940 Bien, actuellement... Je veux dire, il n'y a pas de cachette, là, il n'y a aucune énergie éolienne au Québec qui a contribué à faire de la transition énergétique. Il n'y en a pas de cachette. En fait, Hydro-Québec... Ça, c'est clair. C'est connu. À partir du moment où il n'y en a pas de réglementation, de loi qui permette de faire un suivi, une reddition de comptes, qui fait en sorte que les nouveaux blocs d'énergie soient attribués seulement au projet de décarbonation et non seulement à la nouvelle... Bon. Je veux dire, ces cadres-là n'existent pas.

1945 **LA COMMISSAIRE :**

O.K. Je comprends. Merci. Et pour revenir à vos commentaires sur l'argent qui est versé aux municipalités et les décisions qui sont prises par les municipalités, ce serait quoi vos attentes de la part des municipalités concernant la prise de décision pour les projets éoliens en particulier?

1950 **Mme TINA DAUDELIN :**

1955 Bien, je pense qu'actuellement, l'argent qui est reçu actuellement des projets existants, je pense qu'il y a un travail pertinent qui est fait pour l'utiliser de la meilleure façon. Dans nos MRC distinctes, l'ensemble du Bas-Saint-Laurent, bon, tout ça, il y a une concertation. Ceci dit, est-ce qu'on dispose du recul, des outils, de l'accompagnement, des connaissances pour permettre de voir à long terme comment on peut l'utiliser pour réellement amener du dynamisme économique? J'ai des doutes là-dessus.

1960 Et surtout, surtout, moi, je vois un petit peu un problème avec la recherche d'encore plus et encore plus, encore plus de développement éolien pour encore plus de revenus. Ce discours-là, il appartient à de l'entreprise privée, il ne doit pas appartenir aux élus.

1965 Et peut-être que ce qui est fait actuellement avec les revenus dont on dispose, c'est intéressant, mais de combien de revenus encore... est-ce que ça devra suffire? Qu'est-ce que ça changera de plus? À quel moment le Bas-Saint-Laurent et le Témiscouata deviendra une région où on n'aura plus envie de s'installer, parce que la qualité de vie rurale, on a des inconvénients et pas

les avantages qu'on avait avant? Donc là, pour moi, ça, ça devient des coups d'épée dans l'eau d'avoir un plus beau parc dans mon village si j'ai moins de gens qui viennent s'y installer.

1970

LA COMMISSAIRE :

D'accord. Merci beaucoup d'être venue partager votre opinion. Est-ce que...

LE PRÉSIDENT :

1975

Oui. Vous semblez dire qu'en dehors des retombées économiques qui ont été évaluées importantes, que la plupart des autres impacts avaient été évalués peu importants.

Mme TINA DAUDELIN :

1980

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1985

Est-ce que, de votre vécu et de la connaissance que vous avez de votre milieu, vous pensez qu'il y a certains impacts qui devraient être réévalués?

Mme TINA DAUDELIN :

1990

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Lesquels, par exemple, et pourquoi?

1995

Mme TINA DAUDELIN :

Bien, par exemple, ce que je viens de nommer, en fait, l'impact sur la foresterie, sur l'acériculture, le tourisme. Le Bas-Saint-Laurent, ce qui attire chez nous, ce sont les paysages, ce sont les activités extérieures. Quand une forêt... quand les paysages deviennent industrialisés, pourquoi ils viendraient chez nous, les touristes? C'est le troisième moteur économique au Bas-Saint-Laurent. Comment on peut ne pas tenir compte? Les gens qui n'auront plus d'emplois, est-ce qu'ils vont rester ici? Ils vont aller ailleurs. Donc ça, ç'en est un exemple.

J'ai du mal à comprendre, j'ai du mal vraiment, vraiment à comprendre qu'on qualifie de peu important l'impact de 9 hectares de milieux humides perdus, comme si recréer des milieux humides ailleurs correspondait à la même qualité. C'est une importance. Les milieux humides, pourquoi ils sont protégés à certains moments et pas à d'autres? Leur complexité, leur importance dans nos écosystèmes sont tellement importants. Ce n'est pas vrai que d'en recréer ailleurs, ça sera donner le même résultat, la même qualité, la même vie à notre forêt. Une forêt, un sol forestier, ce sont des équilibres qui ont mis des décennies, des siècles à s'installer.

Pour moi, de dire qu'une forêt est utilisée pour de l'industrie forestière, en aucun cas, pour moi, ça vient dire que c'est moins grave de venir y implanter des éoliennes. Ce qui se passe, là, ça n'a pas à voir avec l'industrie forestière. La compaction du sol n'a rien à voir. Le dénuement du sol n'a rien à voir. L'industrialisation à long terme n'a rien à voir. L'effet à long terme au niveau de l'activité économique... Un arbre... L'industrie forestière s'est beaucoup améliorée dans les dernières décennies, elle avait besoin de le faire, et ça fournit des emplois. C'est au niveau des changements climatiques. D'utiliser cette forêt-là pour avoir des nouvelles pousses, mais de le faire de façon intelligente. C'est important d'utiliser le bois pour construire. C'est bon.

LE PRÉSIDENT :

Quelle serait la solution idéale pour vous? Qu'on n'aille pas recréer le milieu ailleurs ou...?

Mme TINA DAUDELIN :

Pardon?

2035 **LE PRÉSIDENT :**

Quelle serait la solution idéale pour vous? Pour les 9 hectares qui seraient perdus, qui seraient empiétés, quelle serait la solution pour vous?

2040 **Mme TINA DAUDELIN :**

Je vous avoue que je ne comprends pas que c'est permis. Je ne comprends juste pas que c'est permis d'implanter une éolienne dans un milieu humide. Pour moi, ça dépasse l'entendement.

2045 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. C'est assez clair.

LA COMMISSAIRE :

2050

Merci, Madame.

LE PRÉSIDENT :

2055 Alors, merci pour votre opinion. À moins que vous ayez envie d'ajouter quelque chose?

Mme TINA DAUDELIN :

Oui. Bien, merci de m'offrir...

2060

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Mme TINA DAUDELIN :

J'ai ajouté à la fin de mon mémoire des photographies...

LE PRÉSIDENT :

Oui, on l'a vu.

Mme TINA DAUDELIN :

... des chantiers éoliens PPAW 1 et Madawaska, parce qu'à ma connaissance, je n'ai pas l'impression que vous êtes amenés à aller directement dans les chantiers, puis je pense que c'est important de voir ce que c'est que quand on parle d'utilisation à 80 % de chemins existants, bien, oui, tant mieux, on utilise les chemins existants, mais ils sont transformés, ils sont élargis, ils sont dynamités.

Quand je vous ai dit tout à l'heure que j'avais été heurtée par ce promoteur éolien, qui est un de ceux qui sont venus chez moi, m'a dit que ça permettait... que ça obligeait, en fait, les prometteurs, le processus du BAPE oblige à sophistiquer leur narration, bien, pour moi, de dire que... Il y a beaucoup de sophistication de narration en parlant de rajeunissement, de peuplement, de zones temporaires, d'utilisation, bon, de ce qui sera laissé, revégétalisé et tout ça. Et pour moi, en fait, les photographies permettaient...

LE PRÉSIDENT :

De voir. Merci.

2095 **Mme TINA DAUDELIN :**

... de vous l'expliquer. Merci beaucoup.

2100 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Daudelin, et on vous souhaite bon après-midi.

Mme TINA DAUDELIN :

2105 Merci. Vous aussi.

LE PRÉSIDENT :

2110 Merci pour votre participation.

M. ALEXANDRE RICHARD (DM64 et DM64.1)

2115 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite à présent monsieur Alexandre Richard à se rapprocher de la table des intervenants.
Bonjour, Monsieur Richard.

2120 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Bonjour à vous deux. Bonjour à toute l'équipe.

LE PRÉSIDENT :

2125 Bonjour.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Donc, je vais vous présenter, en fait, la présentation du résumé de mon mémoire qui s'intitule
2130 « *Comment concrétiser la privation des infrastructures énergétiques à même les territoires communs* ».

Donc, ici, je débute avec une citation d'Hydro-Québec qu'une intervenante a dit en première
2135 partie. Je vais la citer :

*« Puis, en fait, je rappelle à notre mission aussi, Hydro-Québec, c'est d'offrir le tarif
d'électricité au meilleur prix pour l'ensemble de ses clients. Donc, ça fait partie
effectivement de nos priorités, de nos engagements, de choisir les meilleurs projets
avec un bon coût qui va impacter le moins possible les tarifs des Québécois. »*

2140 Donc, la citation que je viens de lire ci-haut, je me pose des questions. C'est le modèle d'affaires, en fait, du promoteur. 50 % du pécule généré à force d'opération est distribué à l'Alliance de l'énergie de l'Est et un autre 50 % qui est capté par des intérêts privés.

2145 En lien avec Hydro-Québec, ça donne une privatisation globale de combien? Il y a une privatisation de l'expertise de conception à combien de pour cent de l'expertise de fabrication, de l'expertise d'opération, puis aussi de l'expertise de traitement en fin de vie?

2150 Donc tout ça, à ça s'ajoute l'expertise de consultation en partenariat public privé, on est en plein dedans ici au BAPE. Il y a une répartition du temps de travail qui est consacré. Il y a une iniquité aussi par rapport à ça. En fait, bien nous, en tant que citoyen, on ne peut jamais mettre autant d'efforts que les promoteurs qui ont beaucoup d'argent à mettre dans ces projets-là.

2155 Donc, je me dis, je remets ça en question par rapport à la mission d'Hydro-Québec, si la mission d'Hydro-Québec c'est d'offrir les meilleurs tarifs aux meilleurs coûts, je crois qu'en passant par une autre voie, ça pourrait être plus prometteur.

Donc, ce que je conclus, c'est que des iniquités économiques se matérialisent entre les quintiles de revenus qui bénéficient des retombées économiques issues des phases de conception / construction / opération, alors que l'ensemble des consommateurs d'énergie supportent la pression induite par l'ajout cumulatif d'infrastructures de production / transport / distribution, qui sont inévitablement plus onéreuses à long terme comparativement au choix de maintenir la puissance installée au niveau actuel. Ce *modus operandi* d'ajout constant d'infrastructures énergétiques structure l'inflation.

Donc, tout ça c'est des critères de choix collectifs. Je ne pense pas que tous soient au courant de cette privatisation d'Hydro-Québec qui est en cours.

Donc, question au BAPE : quel est le taux de privatisation global projeté du projet en considérant la durée de vie utile des infrastructures? C'est un peu comme si on choisit par rapport à Hydro-Québec... Je vais faire une petite parabole par rapport à ça. On peut choisir d'acheter un plat préparé quand on cuisine, tout prêt d'avance, beaucoup plus dispendieux que de s'occuper nous-mêmes de le cuisiner. Vous pouvez passer à la diapositive 3, s'il vous plaît.

Donc, ici, j'ai mis la méthode d'évaluation des impacts qui a été déposée dans le dossier. Ici, je remets en question, vous pouvez voir dans les dernières colonnes, au bout à droite, là, j'ai encerclé en rouge : dans la méthode d'évaluation à l'initiateur dit qu'en exploitation la présence et le fonctionnement des équipements, l'entretien des équipements et des chemins, ça contribue positivement à la lutte aux changements climatiques et ça maintient le dynamisme économique.

Je ne comprends pas comment l'initiateur peut réussir à dire ça. Puis comment il fait – en parlant de la dernière colonne à droite – la lutte aux changements climatiques, là, quels sont les critères qui permettent de valider ça? Dans le concret, là. On parle des faits. Donc, maintien du dynamisme économique, en soi, il est remis en question à cause de nos méthodes. On utilise le pétrole partout pour concevoir les projets. Une fois que les chemins sont ouverts, on continue à utiliser le pétrole puis ça retarde le reboisement.

2190 En plus de ça, le bloc d'énergie que le promoteur va remettre sur le marché et Hydro-Québec va distribuer, c'est quoi l'analyse du cycle de vie de cette énergie qui est produite là? Qu'est-ce qu'on va faire avec? On n'a pas de réponse.

2195 Il y a aussi l'analyse du cycle de vie, justement, du maintien du dynamisme économique. Tout le pécule qui est généré par le projet, il va être dépensé à quelles fins, puis ça va donner quel impact global? Ce n'est pas facile à répondre à cette question-là, mais il faut quand même s'y attarder.

Donc, tout ça – vous pouvez passer à la diapositive 4 – c'est en tenant compte des limites planétaires déjà franchies.

2200 Donc, ici, j'ai mis des petits graphiques que j'ai pris au Stockholm Resilience Centre. Il y a sept limites planétaires qui sont franchies. Donc, je pense que je ne vous apprends rien. Vous, en tant qu'experts qui analysez ce projet-là, j'imagine que vous devez nécessairement utiliser au minimum ces sept limites-là, ainsi que les autres, qui ne sont pas encore franchies, dans votre analyse.

2205 Donc, il y a une addition – je répète – il y a une addition projetée de la puissance installée sur 30 ans. C'est une longue période, là. Puis, Hydro-Québec parle de substitution énergétique. Vous, en tant qu'experts, êtes-vous capables de déterminer qu'il y a une réelle substitution? Je vais vous donner deux exemples ici.

2210 Pour chaque branchement installé... On l'a vu, vous, en tant qu'organisme de consultation, vous êtes très bien placé pour voir tous les impacts cumulatifs de tout l'ensemble des projets historiques qui ont passé devant le BAPE. Si vous revenez en arrière puis que vous prenez une entrée d'énergie d'un projet particulier, par exemple. Je vais vous donner un exemple. Il y en a un qui s'est passé très récemment. Ça se trouve être le projet de General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield. On va imaginer une entrée triphasée d'énergie qui se rend là. Cette entreprise-là fabrique des matériaux énergétiques, encore on parle d'énergie, entre autres pour construire des obus. C'est quoi les impacts de la chaîne d'énergie?

2215

C'est important, ça, parce qu'Hydro-Québec est solidairement responsable avec les producteurs d'énergie de toute la chaîne d'impact qui se passe après. On ne peut pas le nier, là. On

2220 conçoit des installations, des infrastructures énergétiques; on est responsable des impacts et effets globaux pendant toute la durée de vie. Donc, il y a aussi à ça que s'ajoutent les enjeux concernant l'extraction projetée des ressources induites par l'ajout du bloc énergétique. Vous pouvez passer à la diapositive 5, s'il vous plaît.

2225 Donc, la tarification ne suffit pas à contenir la croissance de la demande. En tenant compte des limites planétaires déjà franchies et de l'historique de croissance d'utilisation de l'énergie, toutes sources confondues... Ici, je veux dire que quand il y a un nouveau branchement électrique, une nouvelle entreprise qui arrive, est-ce qu'elle va seulement utiliser de l'énergie renouvelable? Ça va être quoi les impacts justement entre autres sur le tarif des autres? Concernant ce projet-là, je crois
2230 que le BAPE doit se pencher si ça a un impact sur les tarifs, puis aussi sur le comportement des individus.

Donc, le projet est-il susceptible d'induire des effets rebonds qui contribuent à l'outrepassement des limites planétaires? Puis particulièrement lors de la phase d'utilisation de l'énergie produite par le projet. Les impacts et effets cumulatifs liés à l'usage de l'énergie produite par le projet qui se couplent à l'usage d'autres sources d'énergie renouvelable – j'en ai parlé – ou non, ont-ils été intégrés dans l'analyse? Je ne crois pas. C'est les impacts cumulatifs. Ça fait qu'on a un branchement, on a aussi de l'utilisation de pétrole pour une utilisation donnée. Ça doit être tenu
2235 compte.

2240 Donc, les multiples solutions de rechange à l'ajout de puissance installée supplémentaire ont-elles été analysées avant de choisir l'ajout de production? Je ne crois pas. Donc, on peut éviter la production de nouvelles énergies, toutes sources confondues. On peut minimiser l'utilisation du bloc patrimonial qui est existant aussi. C'est possible, ça, par différentes solutions de rechange. On
2245 peut aussi compenser les impacts cumulatifs issus de l'usage de l'énergie. Ça, c'est en dernier recours. Si on n'a pas été capable d'éviter ou de minimiser, bien évidemment, un jour, il va falloir compenser pour pouvoir arriver à l'équilibre puis éviter de franchir les limites planétaires.

Donc, la demande présentement... je vais peut-être vous demander de confirmer mes dires, mais la demande énergétique est actuellement illimitée. Tant qu'il y a de l'offre, il va y avoir une demande. C'est sûr et certain, Hydro-Québec branche tout le monde... pas tout le monde, mais en
2250

2255 tout cas. En deçà d'un certain point, c'est illimité les branchements qui peuvent être accordés à Hydro-Québec. Il n'y a presque pas de limite. Donc, l'énergie est généralement produite sans égard à l'usage projeté – je me répète. Vous pouvez passer à la diapositive 6.

2260 Donc, les appuis des élus ne suffisent pas. Des risques de conflits d'intérêts pécuniaires ainsi que d'omissions concernant la divulgation de l'ensemble des risques sont présents. La mission d'Hydro-Québec est susceptible d'être significativement compromise par l'ajout de ces blocs d'énergie.

2265 Les risques, bien, on peut regarder dans d'autres pays, qu'est-ce qui se passe quand il y a une surabondance d'énergie? Il y a des guerres. C'est quoi qui se passe quand il y a des guerres? Bien, la première affaire qui est impactée, c'est les infrastructures énergétiques, entre autres. Donc, il faut déclarer ces risques-là.

2270 L'affichage préalable et impartial des solutions de rechange à moindre coût, de moindre impact et comportant moins de risques est nécessaire à l'obtention du consentement préalable, libre et éclairé des communautés d'accueil ainsi que des consommatrices d'énergie. Parce que les consommateurs d'énergie, c'est eux qui financent les projets d'addition de puissance installée à même les tarifs d'électricité, puis, bien, je suis d'avis qu'il y a d'autres solutions de moindre impact qui existent.

2275 La détermination des critères d'analyse du projet est un exercice qui devrait être réalisé selon les principes de subsidiarité – ça, c'est sûr et certain – puis une pondération démocratique des poids accordés aux différents critères est nécessaire pour rendre effective la cohésion sociale des projets, et/ou le cas échéant, le refus. Donc, il y a des risques qui s'ajoutent par rapport à ce projet-là, puis il y a une augmentation tarifaire clairement qui peut être rejetée. Vous pouvez passer à la prochaine diapositive, s'il vous plaît.

2280 Ici, super important. Donc, le plein potentiel de sobriété et d'efficacité énergétique n'est pas priorisé par Hydro-Québec. Ça, en fait, vous pouvez voir dans le graphique à droite. C'est sûr qu'Hydro-Québec est un peu en conflit d'intérêts pécuniaire. S'il déploie les mesures de sobriété ou

qu'il met tous les efforts pour déployer les mesures de sobriété énergétique en premier, je crois que c'est les mesures les moins chères.

Ensuite, il y a l'efficacité énergétique. On peut améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, par exemple. On peut carrément remplacer des véhicules qui sont vraiment très énergivores par des véhicules moins énergivores. Puis surtout, on peut réduire le nombre de véhicules aussi qui est en déplacement. Puis ça, ça passe par une limitation, à mon avis, des entreprises qui font des activités économiques, mais qui ne sont pas nécessairement utiles à la société. Ils ne font que des impacts négatifs, ou je ne dirais pas que des impacts négatifs, mais des impacts qui sont plus importants négativement par rapport à l'utilité sociale de leurs activités.

LE PRÉSIDENT :

2 minutes.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Donc, Hydro-Québec a une mission, c'est d'offrir de l'énergie la moins chère que possible. Si Hydro-Québec veut offrir de l'énergie la moins chère que possible, il doit prioriser l'efficacité énergétique et la sobriété énergétique. Puis après, si on a tout déployé ce potentiel-là, peut-être qu'on pourra commencer à venir ici puis parler, discuter d'éolien. Moi, je n'ai rien contre la technologie en tant que telle de l'éolienne, c'est juste que de la manière que c'est déployé en catimini, ça ne fait aucun sens. C'est mon avis. Donc, je suis d'avis que l'initiateur structure l'inflation par l'ajout d'infrastructures accordées au réseau commun.

Le projet est de 1 milliard, est-ce qu'il va y avoir 1 milliard de revenus qui va être généré par ce projet-là? Ça, c'est quand même une question que vous pouvez vous poser. Vous pouvez passer à la prochaine diapositive, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

En terminant, s'il vous plaît.

2315 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui. Je conclus avec ça, en fait. Je propose à l'initiateur un sabordage préventif du projet, suivi d'un exercice de modélisation démocratique des infrastructures énergétiques. En gros, on demande un BAPE générique sur la filière éolienne, mais ça va bien au-delà de ça, on parle du *PGIRE*. Donc, tout ça demande la prise en compte des impacts cumulatifs liés à l'usage de l'énergie.

On demande aussi à l'initiateur de déclarer l'ensemble des risques pour la durée de vie du parc, de ne pas caviarder les données, là, que ce soit public, privé, ça a peu d'importance. L'important, c'est que tout le monde le sache, puis on va pouvoir prendre des décisions éclairées par après.

Donc, je recommande fermement au BAPE de recommander le refus du projet et de prévoir un mécanisme de consultation élargi et opportun. Merci de m'avoir écouté.

2330 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Richard. Vos questions sont entendues. Si on prend le projet en tant que tel qui est sous examen, c'est quoi que vous appelez « effet rebond » pour le projet PPAW 2? Qu'est-ce que vous voulez dire par là?

2335 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

L'effet rebond, en fait, il n'y a pas...

2340 **LE PRÉSIDENT :**

Pour le projet, hein.

2345

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui, ce projet-là en tant que tel. On va se concentrer sur le projet. Le projet, si vous me rappelez combien de mégawatts, je ne me rappelle plus par cœur, mais bref, c'est un bloc d'énergie.

LA COMMISSAIRE :

294.

M. ALEXANDRE RICHARD :

294 mégawatts. Bon. Vous, en tant qu'experts analystes, 294 mégawatts, êtes-vous capable de faire une modélisation des impacts et effets globaux de ce 294 mégawatts-là? C'est la question.

La chaîne... Il faut suivre la chaîne, il faut suivre l'électron. Parce que moi, quand je me lève le matin, j'utilise 1 kilowattheure. Si j'utilise 1 kilowattheure, ça dépend beaucoup de l'usage que je vais en faire, ça va être quoi les impacts et effets. Tu peux avoir beaucoup, beaucoup, beaucoup, beaucoup d'impacts sociaux, environnementaux et plusieurs autres, incluant les impacts psychologiques, avec 1 kilowattheure. Ça dépend de l'affectation. Si on ne se pose pas une question sur l'usage de l'énergie... Je pense que c'est au cœur du questionnement. Ça prend ça pour qu'il y ait une acceptabilité, là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. C'est très clair.

M. ALEXANDRE RICHARD :

C'est clair?

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup pour votre participation.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Merci à vous.

Mme AMÉLIE DUBÉ

Mme KARELLE DUBÉ

GERVAIS DUBÉ INC. ET LES CARRIÈRES DUBÉ ET FILS INC. (DM9)

LE PRÉSIDENT :

J'ai une intervention spontanée, je voudrais appeler monsieur Dubé à vous présenter. Vous êtes deux ou trois?

Mme KARELLE DUBÉ :

Madame.

LA COMMISSAIRE :

Mesdames.

LE PRÉSIDENT :

Mesdames. Toutes mes excuses, j'aurais dû lire simplement ce que j'avais. Alors, bienvenue.

Mme KARELLE DUBÉ :

2415 Merci beaucoup de prendre le temps de nous écouter en cette fin d'audience. Je m'appelle Karelle Dubé, directrice générale pour les entreprises Gervais Dubé incorporée et les Carrières Dubé et Fils. Ma sœur Amélie, vice-présidente, qui m'accompagne pour la lecture de notre mémoire.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE DM9)

Mme KARELLE DUBÉ :

2420 Ça ne me laissera peut-être pas beaucoup de temps pour... je vais peut-être aller à la conclusion dans ce cas-là.

LE PRÉSIDENT :

2425 À la conclusion.

Mme KARELLE DUBÉ :

2430 Vous m'avez dit à peu près 6 minutes, mais je crois que c'était peut-être plus court.

LE PRÉSIDENT :

2435 On va vous permettre d'aller à la conclusion. Allez-y.

Mme KARELLE DUBÉ :

2440 Fait que, dans le fond, comme on peut dire, nous, pour une entreprise, un projet d'ampleur comme PPAW, ça représente plus qu'un contrat, c'est une occasion de maintenir et d'optimiser autant notre flotte d'équipements, d'embaucher et maintenir des emplois dans la région, travailler avec les fournisseurs locaux, puis on trouve que la transition économique doit être réalisée de façon responsable, puis je pourrais dire que notre expérience permet d'affirmer que la collaboration entre

promoteurs, entrepreneur général et entreprise locale peut générer des retombées concrètes et durables pour les comités d'accueil. Ça a été écourté. Merci de nous avoir écoutées.

2445

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre opinion spontanée.

2450

LA COMMISSAIRE :

Merci. Soyez certaines que nous l'avons lu en entier.

Mme KARELLE DUBÉ :

2455

Oui. C'est ça, c'est bon.

LE PRÉSIDENT :

2460

On l'a lu. Mais j'aimerais quand même savoir...

Mme KARELLE DUBÉ :

Oui.

2465

LE PRÉSIDENT :

... vous travaillez déjà avec l'initiateur sur PPAW1? Ou c'est maintenant que vous...

2470

Mme KARELLE DUBÉ :

Oui. Oui, on travaille déjà présentement.

2475 **LE PRÉSIDENT :**

Vous travaillez déjà, donc vous avez déjà une tradition quand même de travailler ensemble?

2480 **Mme KARELLE DUBÉ :**

Oui. On est aussi à Madawaska, d'autres parcs éoliens.

LE PRÉSIDENT :

2485 Donc, on comprend que les avenues sont bien balisées entre vous en ce moment et que, bien, il y aura des retombées pour vous aussi dans le milieu. C'est ça, essentiellement. O.K.

Mme KARELLE DUBÉ :

2490 Exactement.

LA COMMISSAIRE :

2495 Merci, Mesdames.

LE PRÉSIDENT :

2500 Merci. Merci pour votre opinion.

2505

2505

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

Je vais vérifier au niveau de la technique si je n'ai pas d'autres personnes au registre.

Ceci clôt officiellement la deuxième partie de l'audience publique.

D'ici le 13 novembre, nous poursuivrons notre enquête sur le projet. Le rapport que nous remettrons à la ministre responsable de l'Environnement fera état des différentes préoccupations et opinions qui ont été émises ici au cours de nos travaux et également des constats et des avis qui sont propres à la commission sur le projet.

Ça signifie que nous vous invitons à vous inscrire à l'alerte dossier du projet dans la page dédiée au projet sur le site Web du BAPE pour pouvoir vous informer de la sortie publique du rapport qui se fera au plus tard le 27 novembre.

Il faut noter qu'en parallèle de l'enquête du BAPE, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs analyse le projet et produira un rapport. C'est sur la base de ce rapport et de celui du BAPE que la ministre responsable de l'Environnement formulera une recommandation au Conseil des ministres sur la décision à prendre concernant le projet.

Je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui sont venues s'exprimer ici devant la commission d'enquête. Et je réaffirme que vos opinions, suggestions et propositions sont importantes parce qu'elles contribuent à enrichir notre réflexion et ça éclaire aussi l'analyse que nous faisons du projet et de sa justification.

Dans une optique d'amélioration de nos services, nous recueillons vos commentaires. Merci de nous faire part de votre expérience avec le BAPE en répondant à notre sondage, il est disponible en ligne. Pour les personnes en salle, vous trouverez le lien pour y accéder et des formulaires papier à la table d'accueil.

Enfin, je tiens à aussi et encore à remercier toutes les personnes qui ont permis le bon déroulement de cette rencontre en salle et à distance : l'équipe de la commission, soit Faïssolath Migan Yéssoufou et Jonathan Perreault, tous deux analystes, Annie St-Gelais coordonnatrice du secrétariat de la commission, Mayeul Garitey, qui est conseiller en communication, Ana Consuelo Cajamarca, agente de secrétariat.

Remerciements aussi à l'équipe de webdiffusion du BAPE : Mathieu Giroux, Andréa Aristizabald, Raphaël Sioui, Brigitte Bernier et Pierre Dufour. Et, bien sûr, à la société Embargo pour la sonorisation : Pascal Giard et toute son équipe.

Merci encore à vous toutes et vous tous. Bonne fin d'après-midi et bon retour chez vous

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Je, soussignée, LAËTITIA DESMARS, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :



Laëtitia Desmars, s.o. (336646-4)